1re ANNÉE. — T. 2.

N° 24. — 19 Juillet 1919.



La Documentation Catholique

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies.

PARAIT LE SAMEDI. — Un numéro : 0 fr. 30.

ABONNEMENTS { France: Un An, 15 fr.; Six Mois, 8 fr. Étranger: Un An, 17 fr.; Six Mois, 9 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION, 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe.

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

« LES QUESTIONS ACTUELLES » ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

« CRIME NATIONAL »

L'ANTICLÉRICALISME doit demeurer la base de notre politique

Nul rapport avec le Saint-Siège
Maintien des lois de persécution

Telle est la condition primordiale de l'union de tous les Français proclamée à la Chambre des Députés par le ministère Clemenceau-Pichon

Le débat ci-après a eu lieu à la Chambre des députés, le 2. 7. 19, à propos de la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères (1).

DISCOURS DE M. JEAN BON

La France a eu des ambassadeurs officieux auprès du Vatican pendant la guerre

M. Jean Bon. — ... Messieurs, j'arrive aux ambassades auprès de puissances qui n'ont plus de place pour ainsi dire dans le Gotha, les ambassades auprès de ce qu'on a appelé d'un terme passablement ambitieux les puissances morales. Et la seule puissance morale que l'on ait décorée de ce titre, jusqu'ici, c'est l'Eglise catholique romaine, représentée par le Pape.

Il y en avait une autre, Messieurs, c'était le parti socialiste international ; mais je n'ose pas parler de lui depuis la guerre comme puissance morale.

M. Renaudel. — Il n'a jamais eu d'ambassade.

M. Jean Bon. — Nous verrons tout à l'heure, si le loisir m'en est laissé, ce qu'il en faut penser. Mais parlons en premier lieu de cette première puissance morale qu'est le Saint-Siège. Et d'abord, faisons un peu d'histoire, Messieurs, d'histoire diplomatique.

Nous avons une ambassade auprès du Saint-Siège, mais elle n'est pas dans l'annuaire...

M. Emmanuel Brousse. — Nous devrions en avoir une.

M. Jean Bon. — ... et pour elle, vous ne nous demandez pas de crédits. C'est bien pis, car j'aimerais beaucoup mieux que vous demandiez des crédits pour l'ambassadeur auprès du Vatican ; comme cela, nous saurions le nom de votre ambassadeur, la couleur et la longueur de sa robe, tandis que nous l'ignorons.

Mais depuis longtemps, bien avant le ministère actuel, il y a eu des tractations avec le Vatican, auprès duquel nous avons, sans nous en douter, sans qu'on nous en ait demandé l'autorisation, une ambassade ou plutôt des ambassades temporaires, permanentes, ordinaires et extraordinaires ; des personnages ont été par vous et vos prédécesseurs accrédités, ou ont semblé être accrédités, auprès du Pape, non pas auprès de celui qui mourut au début de la guerre...

M. Mayéras. — Bien subitement et bien étrangement !

M. Jean Bon. — ... et dont peut-être j'aurai l'occasion de parler tout à l'heure si, toutefois, la Chambre veut bien me prêter un peu d'attention. (*Parlez ! Parlez !*)

Oui, vous avez des ambassadeurs : d'abord un ambassadeur permanent, un homme dont on n'a pas donné la longueur de la veste, mais qui semble être de robe demi-longue, qui était auprès de M. Gasparri, et qui lui soupirait la pensée du Gouvernement français, car celui-ci a constamment eu, vos prédécesseurs et vous, à murmurer des pensées au Vatican. (*Mouvements divers.*) Nous avons eu également des *missi dominici*, des ambassadeurs extraordinaires. Nous en avons eu plusieurs. J'aurais bien voulu pouvoir téléphoner tout à l'heure à M. Lemire — car je crois bien qu'il a été un de ces ambassadeurs — pour lui demander d'être là. Il m'avait d'ailleurs exprimé l'intention d'être présent lors d'un tel débat.

Mais peut-être, parmi nos collègues de droite, quelques-uns pourront-ils vous renseigner beaucoup plus aisément que je ne puis le faire, car tout ce que je dis, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, ce n'est, hélas ! que déductions d'articles de journaux, de brochures, d'opuscules et réflexions tâtonnantes sur ce qu'on nous permet de savoir. C'est une instruction qui, certainement, ne vaut pas la leur, et qu'ils voudront bien redresser, je me plais à l'espérer.

Vous avez eu un ambassadeur permanent que je n'ai pas à nommer ici, d'autres le feront, et des ambassadeurs temporaires, M. Lemire, un autre encore que nous avons tous connu et que nous avons pu apprécier, le cardinal Amette, archevêque de Paris.

Ces ambassadeurs seraient venus donner la bonne parole qu'envoyait le Gouvernement, non pas la vôtre seulement, mais ceux qui vous ont

(1) *J. O.*, D. p., 3. 7. 19, Ch., séance présidée par M. Paul Deschanel, pp. 3159-3174.

précédé, la bonne parole que l'on attendait, c'est-à-dire que peut-être la France, fille aînée de l'Eglise, égarée depuis 1905 par les accents mélodieux de la flûte de M. Aristide Briand, reviendrait, repentante et soumise, dans le giron de l'Eglise. En retour, on suppliait qu'on ne lui en veuille pas trop, qu'on ne lui tienne pas rigueur, qu'on ne lui demande peut-être pas même le pèlerinage de la pénitence nationale.

C'est cela que nous avons vu enfin traduire par l'incroyable décret de fin avril. M. Amette, M. Lémire sont allés là-bas. Ils nous ont rapporté tous deux des pensées de profonde conciliation. Et pourquoi la superbe de Rome s'humanisait-elle ainsi ? Simplement parce que l'Allemagne avait perdu la guerre, tout comme la Papauté, car la guerre de l'Allemagne, c'était la guerre de la Papauté. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Exclamations à droite.*) C'est ce que je voudrais essayer d'établir, malgré vos protestations.

M. de Grandmaison. — Vous n'en croyez pas un traître mot.

M. Jean Bon. — Vous verrez, Messieurs. Or, M. Lemire qui, nous le savons, a été mis au ban de l'Eglise catholique — si je puis ainsi parler, — M. Lemire, que l'on a appelé l'aumônier du bloc républicain, lui que j'aurais bien voulu voir présider cette séance, comme il a été sur le point d'en présider une autre, M. Lemire, dis-je, pouvait être accueilli, sans faire trop hausser les épaules, par un de nos collègues, il y a quatre jours, dans les couloirs, par ces mots : « Monsieur le cardinal Lemire, je vous salue. »

S'il le veut, en effet, la chape reposera sur les épaules de M. Lemire. C'est qu'à Rome, maintenant, on a besoin de lui, car on a besoin de la France.

A l'extrême gauche. — Cela vous fait sourire, Monsieur Groussau.

M. Groussau. — Je ne dis rien, mais je n'en pense pas moins.

Par « rancune » contre le cardinal Amette, le Vatican lui « impose » Mgr Roland-Gosselin comme « coadjuteur »!

M. Jean Bon. — On a besoin d'autres encore. Mais voyez comme la rancune romaine sait à l'occasion s'effacer, comme, dans ce conservatoire de la diplomatie la plus subtile et la plus dégagée de l'amour-propre qui nous agite, nous, pauvres humains, l'on sait pardonner ou du moins en donner le semblant.

A côté de M. Lemire, nous avons eu un autre ambassadeur, qui n'émarge point à votre budget, le cardinal-archevêque de Paris. Celui-là, je ne dis pas qu'on l'a trouvé plus républicain que M. Lemire, ce n'est pas possible, mais autant. On l'a frappé d'une sorte de discrédit et d'interdit contre lequel vous n'avez pu réclamer, puisque la loi de 1905 existe, hélas ! encore, même pour vous.

Pour bien lui montrer qu'on désapprouvait qu'il eût voulu traduire la pensée catholique française, on lui a fait, à ce que nous pouvons imaginer, avec notre myopie laïque, expier l'interprétation qu'il a tenté de faire de l'interview de M. Latapie en 1915, comme des déclarations fameuses que fit entendre ensuite le trône de Pierre. On n'a pas encore pardonné à Mgr Amette qu'il ait été Français, je ne dis pas avant d'être prêtre, mais en même temps qu'il était prêtre, et c'est pour cela que Mgr Amette s'est vu infliger l'affront, lui, prélat jeune encore, que nos amis socialistes de la Confédération générale du travail, auprès desquels il voisinait sur les bancs des mêmes Commissions, ont vu plein de vigueur et d'intelligence, c'est pour cela, dis-je, que Mgr Amette s'est vu infliger, affront qu'il n'était pas d'usage de recevoir, un coadjuteur. M. Groussau et M. Piou pourront peut-être nous donner quelques renseignements sur ce point.

M. Groussau. — C'est le cardinal qui l'a choisi et demandé. Puisque vous m'adressez la parole, Monsieur Jean Bon, je me permets de réclamer la preuve de ce que vous avancez. Votre langage est invraisemblable et inacceptable. Sur ce point, comme sur plusieurs autres, les renseignements que je possède ne ressemblent guère aux vôtres. (*Très bien ! à droite.*)

Un membre à droite. — Il se renseigne chez le bistro !

M. Jean Bon. — Je m'en doute, Monsieur Groussau, et je vous assure que je ne vous ai pas pris comme autorité. Mais un de nos collègues ne vient-il pas de s'écrier, avec cette courtoisie que nous ne saurions imiter, que je prenais mes renseignements chez le bistro ?

... Je vous avoue que chez le bistro, même le mien, ne traîne pas l'*Annuaire pontifical catholique*, que je vous ai apporté en témoignage et qui est ma lecture de chevet. (*On rit.*)

Messieurs, on a donc infligé à M. le cardinal-archevêque de Paris...

M. Jean Lerolle. — Non !

M. Jean Bon. — Vous dites non ? Nous savons ce que valent ces dénégations. L'Eglise ne connaît pas, nous le savons, la violence et elle ne fait que déférer aux prières qui lui parviennent. C'est ainsi que M. Geay et M. Le Nordez ont demandé leur démission. Nous savons — j'en parlerai tout à l'heure — que M. Benzler et le titulaire de Strasbourg ont demandé de la même façon leur démission, cela, du moins, nous a été affirmé. En effet, dans l'Eglise romaine, on ne casse pas aux gages, on prie simplement ceux dont on ne veut plus d'aller à l'*in pace*, et ils y vont.

M. Jean Lerolle. — C'est tout à fait inexact. C'est un roman que vous racontez là.

... C'est le cardinal lui-même qui a demandé la nomination de cet auxiliaire, qui depuis longtemps était son collaborateur intime.

M. Jean Bon. — J'en suis persuadé. Nous en sommes tous persuadés, puisque vous nous l'affirmez.

Au lieu de nommer son vicaire général, comme il était d'habitude, on est allé chercher dans sa suite un prêtre du plus grand mérite

— je ne puis en juger — mais dont le nom sonne singulièrement et clairement pour qui connaît la politique cléricale, M. Roland-Gosselin. Donc, on n'a pas désigné comme coadjuteur de Paris le vicaire général ; on a pris, par hasard, naturellement, Monsieur Lerolle, j'en suis persuadé, et cela à la demande expresse de M. Amette, j'en suis persuadé aussi...

Le clergé a-t-il été « chic » pendant la guerre?

Donc, Messieurs, on a fait plaider la cause de la République française, qui avait, paraît-il, besoin d'être plaidée, auprès du Vatican. Cela est venu de votre Gouvernement et des gouvernements précédents, car je me hâte de dire que le besoin étrange de capitulation de la France près la cour romaine n'est pas seulement le fait du Cabinet actuel, mais que, depuis longtemps, et dans les trois gouvernements précédents, la même politique a été suivie. Seulement, elle s'est amplifiée, vous le savez, avec l'ampleur et la beauté que l'on pouvait attendre du génie particulier de celui qui est le chef du Cabinet dont vous faites partie, Monsieur Pichon. Alors les choses se sont précipitées et, cela est encore particulier à ce grand homme, elles se sont brouillées et confondues jusqu'au point de ridicule que je vais dire. Car c'était ce même chef du Gouvernement qui avait promu l'incohérence au titre de principe philosophique, et on a vu avec lui à plein porter ses fruits ce régime de l'incohérence. Il nous a dit, ou plutôt, il a fait dire dans la presse qu'à son sens le clergé avait été rudement « chic » pendant cette guerre, et qu'il fallait le récompenser. Le clergé n'a pas été chic pendant cette guerre...

M. le marquis de La Ferronnays. — Il a été épatant !

M. Jean Bon. — Je dis que le clergé n'a pas été « chic » pendant cette guerre (1). Des clercs — je ne dis pas les clercs — des clercs ont été de bons et braves citoyens français. Quant au clergé, il n'a pas droit à une reconnaissance particulière, pas plus que les différentes familles que l'on a trop coutume de glorifier à tour de rôle à cette tribune, comme, par exemple, l'enregistrement, les contributions indirectes, l'administration des tabacs. (*Rires.*)

M. Ferdinand Bougère. — Voulez-vous me permettre de vous donner un renseignement, Monsieur Jean Bon ?

M. Jean Bon. — C'est peut-être inutile : vous êtes inscrit.

Je sens bien, Monsieur Bougère, que vous allez me donner une statistique. Seulement, vous comprenez que je suis un peu sceptique sur les statistiques, puisque, en ma qualité d'employé, j'en ai fait. (*Rires.*) D'une part, il y a les statistiques que l'on fait volontairement fausses, et, d'autre part, celles que l'on fait paresseusement fausses. Les statistiques paresseusement fausses sont celles de l'administration ; les statistiques volontairement fausses sont celles qui sont faites dans un but politique.

Or, pour la statistique à établir non pas sur la conduite du clergé, que nous ne pouvons pas connaître depuis la loi de 1905, mais des clercs, ne soyez pas embarrassé. Vous pensez qu'aux yeux de la population française les prêtres sortiront de la guerre actuelle décorés d'une auréole ? Nous ne pouvons rien contre les faits. Si, en effet, dans toutes les communes de France, nos bonnes ménagères qui allaient jusqu'ici à l'Eglise voient revenir le desservant mutilé, je ne me plaindrai point qu'elles l'entourent d'une dévotion accrue. Et moi qui ne veux pas que l'église soit confisquée pour un culte quelconque, je proclame convenable que, au porche de l'église, une plaque de marbre relate le glorieux décès du prêtre ou du desservant. Mais croyez-vous vraiment que ce sera la règle, pour les 36 000 communes de France? Mais êtes-vous sûrs d'avoir ainsi cause gagnée? Vous savez bien que si l'on a pu parler de dispenses et d'embuscades, cela a été précisément pour ceux...

M. Ferdinand Bougère. — Avant l'armistice, au 15 août, dans une seule division, la 18e, sur 183 prêtres mobilisés, il y avait 52 tués, 79 blessés, 83 cités.

M. Jacques Piou. — Oh ! ne discutons pas cela, Monsieur Jean Bon !

M. de Gailhard-Bancel. — Nos fils ont été tués.

M. Jean Bon. — Oui, mais aucun d'eux, que je sache, ne portait la soutane.

M. de Gailhard-Bancel. — Si, il y en avait qui la portaient.

M. l'amiral Bienaimé. — Et vous, vous étiez à la Chambre ! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

. . . .

M. le marquis de La Ferronnays. — Savez-vous ce que les troupiers pensent des prêtres dans les régiments ?...

M. Jean Bon. — Je vous assure que leurs opinions ne sont peut-être pas toutes les flatteuses que vous pensez.

M. Jean Lerolle. — Vous avez lu cela dans Barbusse !

M. le marquis de La Ferronnays. — Vous ne les avez pas vus au feu !

M. Jean Bon. — Puisque vous êtes certain de votre thèse, vous viendrez la dire à cette tribune.

Si vous pensez que la nation française doit en ce moment faire son [*sic*] coulpe de repentir auprès du clergé...

M. Cornudet. — Il ne s'agit pas de cela. Il faut parler sérieusement de choses sérieuses.

---

(1) Le secrétariat de la *Documentation Catholique* démontrera le contraire à M. Jean Bon dans les trois énormes volumes de preuves officielles qu'il recueille en ce moment et qu'il publiera sous le titre *La Preuve du Sang* (*Livre d'Or du Clergé et des Congrégations religieuses* [1914-1919]). (Note de la *D. C.*)

M. Jean Bon. — J'ai la prétention de parler sérieusement.

... Je rappelais donc que le président du Conseil disait que le clergé avait été chic à la guerre — qualité qui reste encore à dégager de l'histoire de la guerre, qui n'est point encore faite — et que cela ne serait peut-être pas suffisant pour expliquer la politique qu'il a pratiquée.

M. Clemenceau s'est adjugé « à la hussarde » le droit de nommer des évêques en Alsace-Lorraine

Quelle est cette politique ? Nous sommes bien obligés de parler à M. le ministre des Affaires étrangères. Aussi bien, c'est lui qui a accepté de répondre à mon interpellation... qui devait être plus générale et qui, aujourd'hui, sera limitée aux rapports de la France avec cette puissance que l'on appelle encore, par respect du passé, une puissance morale.

M. le président du Conseil, ministre de la Guerre, tout à coup, sans qu'on sache exactement pourquoi et surtout, vous le verrez, sans qu'on sache comment, a signé un décret, qui a paru au *Journal Officiel*, dans une politique qui était le renversement de notre politique traditionnelle, de celle même de Louis XIV, à l'égard de la Papauté et qui devait se trouver trompée dans le résultat.

Nous avons vu, à la fin d'avril, paraître un décret qui ne s'appuyait sur aucune loi en vigueur. En cette matière, d'ailleurs, il n'y en a plus. Deux nouveaux titulaires étaient nommés aux évêchés de Strasbourg et de Metz : M. Ruch, qui était évêque de Nancy et qui l'est encore, et M. Pelt, qui était vicaire général du diocèse de Metz.

Le décret était singulier en sa forme et il eût dû, dans une nation de droit écrit comme la nôtre, soulever contre lui tous les juristes et toutes les Facultés de droit. Il se présentait comme un arrêté de prince-président, et il ne s'appuyait, j'insiste, sur aucune loi en vigueur.

Il était signé de M. Poincaré, naturellement. On lui demande encore quelquefois des signatures ; nous pouvons le croire, du moins, puisque nous les voyons imprimées et que nous n'avons pas le droit de douter de ce qui est imprimé (*Sourires*), et contresigné par M. Clemenceau tout seul, ministre de la Guerre, de sorte qu'on pouvait croire que, comme il fait tout, M. Clemenceau, à la hussarde, faisait des évêques.

Mais cette nomination attend depuis plusieurs mois la ratification de Rome

Mais vraiment il les a faits à la hussarde, et le malheur, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, c'est que ces évêques faits à la hussarde se ressentent de l'originalité et de la brièveté de leur conception (*Rires*) : ils ne sont pas encore venus au jour, ce ne sont que des avortons d'évêques, si je puis dire.

Les deux titulaires actuels de Strasbourg et de Metz sont encore dans leur chaire épiscopale de Strasbourg et de Metz, cela, Monsieur Pichon, vous le savez, vous ne pouvez pas le démentir.

L'un, le titulaire de Strasbourg, était d'un très grand âge, il avait été élu là, car il faut vous dire, Messieurs — peut-être à la droite l'ignore-t-on — que l'Eglise française est la seule pour qui sont abolis dans l'Eglise catholique mondiale des droits qu'on a laissés, au moins pour l'apparence et le décor, aux autres Eglises et en particulier à l'Eglise allemande. Les clercs, car il ne s'agit plus depuis longtemps de fidèles dans l'Eglise, les clercs allemands ont encore un droit de présentation pour les chaires épiscopales, prérogative qui est refusée complètement aux fidèles français.

Qu'est-il arrivé ? C'est que voilà déjà deux mois, Messieurs, que sur le *Journal Officiel de la République française* — que cela a dû bien étonner — nous avons deux nouveaux évêques qui nous donnent, paraît-il, toute satisfaction. Pour le dire en passant, Monsieur Pichon, même vous ne vous abusez pas sur les satisfactions que nous aurons de ces messieurs, ce sont justement les satisfactions que l'on a toujours avec les prêtres romains, celles que nous a décrites M. Anatole France. Vous les appelez aujourd'hui Ruch et Pelt, mais j'ai bien peur qu'il ne les faille nommer du nom générique de « Mgr Guitrel ». (*Rires à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Mais laissons cela. Ce sont de bons Français que vous avez nommés, je n'en disconviens pas. Mais sont-ils vraiment évêques de Metz et de Strasbourg ?

D'abord, nous avons eu des protestations, oh ! de qui vous n'en auriez pas attendu, de l'abbé Wetterlé, dont certainement ici l'on ne niera point la compétence alsacienne-lorraine puisque aussi bien cette compétence vient de s'établir sur sa soutane par le ruban rouge, de l'abbé Wetterlé qui, comme l'abbé Delsor, avait écrit des articles singuliers du temps où l'on pouvait croire que la République française, la France tout court, était définitivement vaincue. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

L'abbé Wetterlé lui-même, dans le journal *le Nouveau Rhin français*, par un article que j'aurais voulu vous apporter, au moment même où M. Clemenceau a fait son fameux décret, disait que, peut-être, il n'était point sage d'avoir hâté ces nominations.

Et, en effet, cela n'était point sage, et du point de vue alsacien et du point de vue français.

Voilà deux mois que ces deux MM. Ruch et Pelt n'ont pas pu faire officier pontificalement, car, en effet, ils n'ont pas encore leur Bulle d'investiture. Ce sont les évêques de M. Clemenceau, mais ce ne sont pas encore les évêques du Pape. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche et à gauche.*)

A Metz, de hauts fonctionnaires français assistent publiquement à la procession de la Fête-Dieu

Et il paraît que jusqu'ici ce n'est pas l'équivalent (*Nouveaux rires*), de sorte que nous voyons ces deux vénérables prélats dans la posture la plus embarrassante et la plus fausse, et cela a fait un déplorable effet auprès de nos frères de Lorraine. Mais ce n'est pas tout. La coexistence de ces évêques et antiévêques, si je puis dire, a développé ses effets malencontreux, mais naturels. Nous avons vu à la procession de la Fête-Dieu il n'y a pas beaucoup de jours, Monsieur le ministre, nous avons vu M. Benzler, évêque de Metz, évêque boche, comme vous dites, et évêque de la très sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, porter l'ostensoir sous le dais devant la population messine, et, derrière, il y avait un cortège composé des plus hauts fonctionnaires français et, au premier rang, en uniforme, un glorieux soldat de la guerre, le général de Maud'huy.

M. Jacques Piou. — Très bien ! (*Applaudissements à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Mayéras. — Vous êtes satisfaits ? J'espère que ces deux évêques boches seront par vous nommés membres de la Commission de la paix.

M. Blaisot. — Ils y feraient de meilleure besogne que vous...

M. Jean Bon. — Comme M. Piou vient bien de situer, comme l'on parle, le débat actuel ! Si je n'avais pas encore quelques choses à dire à la Chambre, je pourrais prendre comme péroraison ce que vient de dire M. Piou. Il a dit : « Très bien ! »

M. Jacques Piou. — Mais certainement !

M. Jean Bon. — Nous sommes faits pour nous entendre, mon cher collègue, vous le voyez ! Permettez-moi de vous répondre que ce « très bien ! » n'est pas ratifié par la population messine ; si elle a demandé qu'on changeât son évêque, c'est qu'elle ne le trouvait pas très bien ; c'est parce que M. Benzler, aux yeux de tous les Messins, était un Boche, un Surboche, si je puis dire. (*Interruptions à droite.*)

Vous en doutez, Messieurs ? Je ne voudrais pas faire de citations ; cependant, voici la brochure d'un brave curé de Lorraine, car les brochures circulaient contre M. Benzler.

Il faut vous faire à cette idée que le Pasteur des âmes dans l'Eglise catholique est en même temps le Pasteur des hommes, et que le gouvernement impérial allemand a choisi pour la chaire de Metz, pour la chaire épiscopale de la nation lorraine, qui, depuis quarante ans, n'avait pas voulu se plier au joug allemand — et ce langage peu élégant, c'est vous qui me l'avez appris — le plus Boche d'entre les Boches.

M. Jacques Piou. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jean Bon. — Volontiers.

M. Jacques Piou. — Je vous ai dit : « Très bien ! » au moment où vous disiez que le général de Maud'huy assistait à la procession...

A l'extrême gauche. — Alors vous abandonnez l'évêque ?

M. Jacques Piou. — ... et peut-être n'avez-vous pas pris garde que l'Alsace et la Lorraine sont encore sous le régime du Concordat et nullement sous le régime de la Séparation.

M. Jean Bon. — Je regrette de vous avoir si mal entendu et je regrette que M. le général de Maud'huy ait, si vous permettez l'expression, si peu réfléchi, car, s'il pensait faire une dévotion au Concordat de 1801, en Alsace et en Lorraine, il faisait, par là même, un accroc au Concordat — ou à l'absence de Concordat — en France, depuis 1905.

D'autre part, et c'est là-dessus que porte ce débat douloureux, nos frères de Metz, car on n'a pas encore la finesse d'esprit de France en Alsace et en Lorraine... (*Interruptions à droite.*)

A droite. — Vous êtes aimable !

M. Jean Bon. — ... et les Colette Baudoche de Metz, qui sont encore en grand nombre, je vous l'affirme — nous les avons vues en décembre 1918 — les Colette Baudoche n'ont pas compris que le glorieux drapeau français, représenté d'une certaine façon par le général de Maud'huy, pût suivre un prélat, depuis longtemps connu comme un actif agent de la germanisation en Lorraine. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. de Gailhard-Bancel. — Il ne suivait pas le prélat. C'est le Saint Sacrement et non l'évêque de Metz qu'il suivait et que suivait notre drapeau. Ne renversons pas les rôles.

M. Ernest Flandin. — Vous confondez le porté avec le porteur !

Le gouvernement a été joué par le Vatican

M. Jean Bon. — Je reviens, Messieurs, à ma démonstration, qui est toute diplomatique, et M. Pichon va en tomber d'accord avec moi.

Où en êtes-vous avec la curie romaine ? Il y a deux mois vous avez nommé, de votre propre autorité, car, depuis le Concordat de 1905, vous n'êtes plus une puissance qui puissiez intervenir dans l'Eglise catholique romaine — vous avez nommé — et quand je dis vous, vous entendez quel haut personnage je vois derrière vous, — deux prélats, dont l'un n'a pas quitté Nancy : M. Ruch, et dont l'autre, M. Pelt, est effectivement toujours à Metz, et, comme il est vicaire général, il aurait pu porter l'ostensoir, Monsieur de Gailhard-Bancel. Dieu n'est pas déshonoré d'être porté par un simple curé de village, il ne l'eût pas été d'être porté par un vicaire général.

Mais la curie romaine, depuis deux mois, vous attend et vous l'attendez ; elle n'a pas expédié les Bulles ; elle n'a même pas demandé leur démission à M. Benzler et à l'autre titulaire, dont je ne me rappelle plus à cet instant le nom, de l'évêché de Strasbourg.

J'ai peur de vous blesser, Monsieur Pichon. Mais, si fin que vous êtes, et je sais que vous l'êtes, j'ai peur que vous ne succombiez chaque fois que vous vous attaquez à la curie romaine. Car vous aurez affaire — M. Benoist en tomberait d'accord avec moi s'il était ici — à une très forte partie. Ces messieurs du Vatican vous ont berné et lanterné. Ils ont dit : « Nous nommerons vos candidats, la démission est une chose faite. » Ils l'ont dit à vos ambassadeurs, à l'ambassadeur permanent et aux ambassadeurs extraordinaires : M. Lemire, M. Amette et autres...

M. Emmanuel Brousse. — Quel est cet ambassadeur permanent ?

M. Jean Bon. — Je laisse à M. le ministre des Affaires étrangères le soin de nous éclairer sur ce personnage de deuxième plan. Dans l'histoire romaine, ce sont toujours les personnages de deuxième plan qui font la plus grosse besogne. (*Sourires.*)

Donc on vous a dit : « Mais oui, les Bulles arriveront ; ce n'est qu'une affaire d'heures. Nous avons les démissions en main. Nommez toujours. »

Et M. Clemenceau a nommé. Maintenant il se trouve, et la France avec lui, dans une attitude, dans une posture singulièrement humiliées, car il a nommé deux prélats qui, en ce moment-ci, attendent leur siège épiscopal.

Il n'y a encore rien de fait : ni l'évêque de Strasbourg ni l'évêque de Metz n'ont leur crosse à l'heure actuelle, à moins que nous ne nous trompions, et nous avons ici des collègues qui redresseront ce que j'aurai pu mal dire. Les deux titulaires actuels des chaires épiscopales de Strasbourg et de Metz ne sont pas encore démissionnaires, et par là même les Bulles de leurs successeurs n'ont pas été expédiées. En définitive, nous ne savons pas où nous en sommes.

M. Emmanuel Brousse. — La morale, c'est qu'il faut nommer un ambassadeur au Vatican. (*Rires à droite.*)

M. Jean Bon. — Vous êtes bien pressé, Monsieur Brousse. Voici justement M. de Monzie qui s'apprête à tirer la morale de mon exposé.

Je m'excuse auprès de M. de Monzie d'être un peu trop long, mais je veux dire quelques mots sur l'ambassade du Vatican.

Pour le dire en bref, votre figure, Monsieur Pichon, est ridicule (*Exclamations à droite*), la nôtre, celle que fait la France...

Je fais la Chambre juge de cet incident. On prétend de ce côté de la Chambre que tout à l'heure j'ai manqué de respect à une certaine classe de citoyens et à une confession, pour laquelle je n'ai pas à avoir de respect, puisque je ne la partage point.

M. de Grandmaison. — Je respecte toutes les croyances et toutes les opinions.

M. Jean Bon. — Monsieur de Grandmaison, je ne respecte point les croyances ; je respecte les gens qui les professent, ce qui n'est pas la même chose (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche*), car la seule façon de respecter les croyances, c'est de les partager, et celles que je ne partage point — vous allez me trouver certainement vaniteux, — je les proclame sottes, folles et non fondées en raison.

M. de Grandmaison. — On peut dire cela de toutes.

M. Jean Bon. — Sans doute, et gaussez-vous des miennes, si j'en ai, je vous le permets. Ce que nous nous devons les uns aux autres, c'est le respect de tous, quelles que soient leurs croyances, si l'on peut espérer de vous, Messieurs (*la droite*), le respect des croyances dans les hommes, quand les bûchers brûlent encore. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais, tout à l'heure, et c'est le point sur lequel j'appelle le jugement de la Chambre et, avant ce jugement, celui de M. le président, quand je disais tout à l'heure dans une figure que M. Pichon a parfaitement comprise — et je n'ai pas à le remercier d'avoir compris, — lorsque je lui disais qu'il avait une figure ridicule, j'envisageais avec lui la collectivité française, et peu d'entre vous professent plus de révérence que moi pour la collectivité française.

Lorsque je lui disais donc qu'il avait une figure ridicule, on a dit de ce côté (*la droite*) qu'il fallait me reprendre, parce que j'avais manqué de respect au gouvernement. Je prétends, moi, Messieurs, et je fais juge la Chambre tout entière, que mes paroles sont parfaitement mesurées et que si vous n'avez rien à y reprendre dans leur forme, c'est que le fond vous en déplait. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Rome céderait si le Concordat était rétabli
Mais cette restauration est inadmissible

Ainsi donc, voilà deux évêques qui sont nommés tout en ne l'étant point. Voilà deux mois et demi que vous attendez l'expédition des Bulles que l'on ne vous donnera point.

Mais on vous les donnera. Et comment vous les donnera-t-on ?

Par un marché, car le lieu où se font les marchés les plus beaux, c'est la Curie romaine. Ah ! ces messieurs sont des diplomates étonnants.

M. Gasparri, qui, par son passé, ne semblait pas justement un de ces grands diplomates, nous montre que nous l'avions mal jugé et que la Curie romaine est une pépinière inépuisable d'excellents politiques. Pour lutter avec ceux-là, vous, Monsieur Pichon, et, j'ose le dire, si on me le permet, le grand homme que vous représentez ici, vous n'êtes pas de force. Ils vous ont « roulés » il y a deux mois. En ce moment, vous avez vos deux évêques dont vous ne savez que faire, qui vous embarrassent et que vous embarrassez.

Vous avez encore, par-dessus le marché, les deux évêques de la création de Sa Majesté Wilhelm II dont vous ne savez que faire non plus, car, pour les « bazarder » — excusez le terme, — il faudrait également l'aveu de la Curie romaine, de sorte qu'en ce moment et après

avoir envoyé des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires au Vatican, vous êtes obligés de vous présenter avec des figures de suppliants et de dire à S. S. Benoît XV: Tirez-moi de ce mauvais pas.

La Curie romaine est toute prête à vous tirer de ce mauvais pas. Mais ce ne sera pas gratis. (*Rires.*) Ce n'est jamais gratis avec Rome. (*Nouveaux rires.*) Et c'est précisément pour cela que celui que vous représentez ici vous demandera d'intensifier la campagne pour la restauration du Concordat. Puis — car nous avons un consul qui n'est pas ennemi de la manière forte, — on vous dira qu'après tout le premier consul ayant fait le premier Concordat, le second consul pourrait bien signer le second. (*Rires.*)

C'est là-dessus que j'appelle votre attention et que j'attends que vous fournissiez des explications. Mais tout de suite, je vous dis, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, que cela n'est pas possible.

La séparation des Eglises et de l'Etat est faite en France, et rien ne pourra faire revenir la France sur ce grand acte, le plus grand de l'histoire de la civilisation moderne; le Concordat ne sera pas de nouveau signé, ou ce sera la guerre civile en France, mais une guerre civile qui ne sera pas mort-née, comme celle qu'on a faite en 1905.

On veut nous faire revenir en arrière, au Sacré Cœur. Peut-être pas vous, Monsieur le ministre — je crois bien vous avoir rencontré dans les Loges, — mais d'autres pourraient avoir cette idée-là. Croyez-vous que nous tolérerions de contracter un nouveau Concordat? Avec qui ? L'heure est passée.

Benoît XV et la guerre

Dans les premières années de la guerre, on nous avait dit: La paix ne sera bien faite et bien signée — et nous savons ce qu'il en est — que si les grandes puissances morales qui mènent le monde sont appelées à la ratifier.

On avait dit, cela a fait l'objet de multiples conversations: il y a une puissance morale qu'il faudra appeler la première à ratifier le traité de la pacification et de la réconciliation universelle; cette puissance morale, c'est celle qui siège sur la colline vaticane, c'est le Vicaire du Christ, c'est l'interprète de Dieu, c'est à celui-là qu'il appartiendra de dire la justice.

Que voyons-nous aujourd'hui, Messieurs ? Nous sommes en juillet 1919. L'encre n'a pas séché encore...

M. Mayéras. — Les diplomates se méfient, ils n'emploient pas le buvard.

M. Jean Bon. — ... et il y a une signature qui manque à ce traité, c'est celle du Pape. Et pourquoi, Messieurs? C'est ce que personne de vous n'oserait dire. Pourquoi est-ce que cette capitale nouvelle de la conscience universelle, qui aurait dû s'appeler, comme nous l'aurions désiré, Bruxelles, par exemple, et qui, ne s'appelant pas Bruxelles, aurait pu s'appeler Paris, comme capitale de la Société des Nations, pourquoi et comment se fait-il que la capitale soit allée non pas à la colline vaticane, mais justement à l'autre pôle, à Genève, à l'autre capitale de la chrétienté!

Messieurs, nous parlons des affaires religieuses qui sont en même temps politiques ici, et on nous raillerait facilement de dire: « Voilà les symboles. » Si on a désigné Genève, c'est parce que Genève s'est trouvée, à point nommé, ville renommée d'un peuple libre et loyal. Non, non. Genève ne s'est point trouvée là par hasard et c'est un symbole de cette paix universelle qu'au lieu de s'appeler Rome elle s'appelle Genève. Mais pourquoi, Messieurs? C'est que Rome, non pas celle du Quirinal, mais celle du Vatican, avait fait faillite.

On avait pensé, dès le commencement de la guerre, qu'une voix s'élèverait, la plus haute d'entre les voix, pour frapper, pour empreindre le stigmate ineffaçable au front du crime. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

Cette voix, on l'a attendue pendant cinq grandes années, et jamais elle ne s'est fait entendre.

M. Groussau. — C'est faux !

M. de Gailhard-Bancel. — Je vous demande pardon! Elle s'est fait entendre solennellement.

M. Jean Bon. — Jamais cette voix n'a dit: « Là est la justice, et, au nom du Dieu que je représente, je flétris l'homme qui veut attenter à la justice. »

M. Groussau. — Le Saint-Siège n'est pas resté muet. « Il n'est permis à personne, pour quelque cause que ce soit, de violer la justice. Les violations du droit, quelles qu'elles soient, en quelque lieu qu'elles soient commises, nous les réprouvons hautement et de toutes nos forces. » Voilà ce que le Pape a dit. (*Très bien! Très bien! à droite.*)

La Grande Guerre est l'œuvre des Jésuites

M. Jean Bon. — Permettez-moi de rappeler ce que disait l'un de nos collègues d'extrême gauche. Une suite de morts singulières — dont la singularité est relevée dans ce livre, que j'ai apporté pour vous le montrer, l'*Annuaire pontifical catholique* — a désolé la Ville Eternelle. Mais, avant celle-là, une autre avait jeté le monde dans le deuil et l'effroi.

Reportons-nous aux jours étranges et tragiques de juillet 1914. Vous vous en souvenez, la Chambre n'était pas encore réunie pour cette séance solennelle du 4 août, dans laquelle nous avons voté la guerre, et nous avons eu raison de voter la guerre puisqu'elle nous était imposée. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*) Quelques jours auparavant, le 31 juillet, le jour même où il allait être enlevé à la direction des affaires du monde, Jean Jaurès était dans la salle Casimir-Perier, ayant autour de lui des amis de différents partis de la Chambre. Le dernier enseignement que j'ai reçu de ce grand homme fut celui-ci — il ne semblait certes pas s'adresser à des auditeurs particuliers, c'était déjà pour l'histoire qu'il parlait — et Jaurès, le 31 juillet 1914, dans l'après-

midi, disait quelques heures avant qu'il ne périt lui-même: « Mes amis, cette guerre, c'est la guerre des Jésuites. »

Messieurs, si je ne m'appuyais que sur la seule autorité de Jaurès...

M. Groussau. — C'est abominable, ce que vous dites là.

M. de Gailhard-Bancel. — Parmi vos collègues il y a des pères de famille qui avaient des fils Jésuites, qui s'en honoraient, et leurs fils ont été tués au front.

Leur mot a été celui-ci: « Mourir Jésuite et soldat, ce serait trop d'honneur. »

Vous nous blessez profondément. (*Très bien! Très bien! à droite.*)

M. l'amiral Bienaimé. — Vos renseignements sont inexacts.

M. Pierre Renaudel. — Jaurès faisait allusion aux intrigues de la cour d'Autriche.

M. le marquis de Juigné. — Le président écoute tout cela. C'est honteux!

M. l'amiral Bienaimé. — M. Groussier n'aurait jamais laissé passer cela.

M. le marquis de Juigné. — Jamais aucun président ni vice-président n'aurait toléré de semblables paroles.

M. le président. — Tant que je serai à cette place, la liberté de la parole sera respectée pour les autres comme pour vous quand vous serez à la tribune.

M. le marquis de Pomereu. — Il y a des choses qu'on ne saurait tolérer. N'avez-vous pas vous-même, Monsieur le président, perdu un fils?

. . . .

M. Jean Bon. — Est-il besoin de dire, Messieurs, que si nous l'avons bien compris, Jaurès, lorsqu'il disait cette parole que je me suis appliqué à méditer pendant cinq ans et qui, j'en suis certain, n'était pas prononcée au hasard, Jaurès ne parlait point des Jésuites individuellement, mais de l'Ordre des Jésuites en tant qu'Ordre recteur de l'Eglise catholique et machine du gouvernement du monde.

Et, d'ailleurs, nous savons, et j'ai oublié de le dire, lorsque j'ai parlé du clergé et de ses mérites, que le clergé régulier et, en particulier, dans l'Ordre des Jésuites, tous les Français qui étaient dans cet Ordre se sont, en effet, montrés très haut pendant cette guerre. Je ne veux pas tresser de couronnes, mais il me semble, aux quelques renseignements que j'ai pu avoir, que le clergé régulier se serait, dans cette lutte d'héroïsme, haussé plus même que le clergé séculier.

Je ne veux pas l'enseigner à nos collègues d'extrême droite, car je salue ici les morts sans distinction de religion, mais dans les rangs de ce clergé régulier, lorsque, rentrant de la tranchée, où ils avaient eu l'affreux spectacle de la mort qui avait fauché autour d'eux et qui devait les faucher demain, c'était pour eux un supplice et une torture supplémentaire, Monsieur de Gailhard-Bancel, lorsque, lisant les feuilles, que leur cœur ardemment demandait que la voix suprême de la Papauté se fît entendre, et solennellement condamnât le mal qu'ils combattaient, ils ne recevaient pas à l'heure dernière cette suprême consolation du trône de Pierre. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. de Gailhard-Bancel. — La papauté a condamné l'injustice où qu'elle soit et d'où qu'elle vienne.

M. Jean Bon. — Lorsque Jaurès prononçait le mot qui, à mon sens, était prophétique — nous le verrons quand nous connaîtrons les dessous de la guerre, ceux qui n'ont pas encore été étalés dans les livres de diverses couleurs, et dont rien n'est resté, les Jésuites peuvent se servir des buvards, mais eux, pour eux-mêmes, n'usent pas de buvards (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*), — lorsqu'on saura ce qui s'est passé à Konopischt, ce que représentaient l'archiduc François-Ferdinand et la comtesse Chotek.

M. Charles Benoist. — Non!

M. Jean Bon. — Admettons que je fasse un roman, si j'avais pu vous intéresser à faire l'histoire véritable, je n'aurai pas perdu mon temps. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

« Disparitions » mystérieuses de quelques hauts personnages romains

... Je disais qu'il y avait un Pape qui avait été nommé sur le *veto* de François-Joseph. Ce Pape, il est disparu bien mystérieusement. (*Interruptions à droite.*)

M. le marquis de Juigné. — Comme Almereyda!

M. Jean Bon. — Monsieur le président, je désirerais pouvoir continuer, si vous voulez bien. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

Vous avez vu, Messieurs, que vos interruptions ne me troublaient point et que je savais y répondre. Si je vous demande quelque indulgence, c'est parce que la pendule tourne, c'est pour les orateurs inscrits après moi et que, vraiment, je remettrais un peu loin.

Je vous disais qu'il y avait eu un homme, Pie X, élu sur le *veto* de l'empereur d'Autriche, dont la mort a paru singulière. J'ai là des auteurs, qui ne sont pas les miens. Voici l'*Annuaire pontifical catholique* dont les notices biographiques sont savoureuses.

Avant la mort de Pie X, la mort du cardinal Rampolla, son concurrent lors du Conclave, elle aussi, avait paru singulière. Un procès même avait été commencé. C'est écrit dans ce livre. Et aussi, depuis, la mort du cardinal Ferrata.

Cela est important. Et ne croyez point, Messieurs, que je m'écarte en une course vagabonde! Je suis toujours dans la question. Auprès de qui nous accréditons l'ambassadeur que M. Pichon a envoyé ? Nous voulons connaître la figure de ce souverain. Il faut que je vous le dépeigne.

Rampolla, Ferrata, Pie X — Pie X, puis, quelques jours après, le Général des Jésuites!

Il circule bien des bruits dans le monde eeclé-

siastique sur ces disparitions et les flottements, les hésitations, les revirements de la Cour papale.

Et ces bruits s'enflent parfois de rumeurs qui rappellent un autre âge.

Car le monde ecclésiastique est profondément divisé depuis la guerre. On murmure même quelques mots désuets, comme Eglise gallicane, schisme d'Occident, que sais-je encore...? (*Exclamations à droite.*) Dans ce public spécial il circule même une lettre, vraie ou fausse, je ne puis en affirmer l'authenticité, qui aurait décidé peut-être du sort de Pie X, mais qui n'a pas vu le jour, à son fils François-Joseph, lettre dont je ne puis vous infliger la lecture.

Voix nombreuses à gauche. — Si ! Si !

M. Jean Bon. — Puisque vous m'en priez (*Oui! Oui!*), il n'est pas mauvais qu'un écrit, vrai ou faux, mais qui se répand dans le public ecclésiastique, celui qui a fait la guerre, comme non incroyablement écrit par Pie X et qui — cela se murmure encore — a été, je ne dis pas la cause déterminante de sa mort, mais a été suivi de bien près par sa mort. Peut-être n'est-il pas malséant que ce qui n'a pas été dit par son successeur, mais aurait pu être dit par Pie X, et ce que des fidèles, des clercs mêmes ne trouvent point indigne de ce Pontife simple et grand, ait l'hospitalité de la tribune française.

Une prétendue lettre personnelle du pape Pie X à l'empereur François-Joseph

Je ne donne ces paroles que comme possibles, je ne les attribue pas à Pie X, mais on aurait pu concevoir vraiment que le chef de l'Eglise catholique et romaine parlât ainsi :

« A mon très cher fils François-Joseph,

» Ce n'est pas le Pape qui t'écrit, c'est le père, un père qui t'aimait comme le plus doux de ses fils et qui t'aime encore plus aujourd'hui parce que tu es le plus malheureux des hommes.

» Ce n'est point par l'intermédiaire des chancelleries ni à travers la majesté calculée des ambassades que j'ai voulu te parler, mais mon cœur s'adresse directement à ton cœur, et ton père, celui qui représente le Christ sur la terre, se met à genoux devant toi.

» Je te baise les pieds... » (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche. — Murmures au centre et à droite.*)

M. Charles Benoist. — C'est une pièce forgée. Ce n'est pas sérieux. (*Réclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Bon. — Lorsqu'on est allé chercher le patriarche de Venise, on a recherché un Pape paysan. On l'a eu. C'est un paysan qui parle. (*Protestations à droite et au centre.*)

M. Charles Benoist (*s'adressant à l'extrême gauche*). — Si vous croyez que c'est une pièce vraie, nous ne pouvons que vous le laisser croire, mais vous êtes ridicule de produire de pareilles pièces.

C'est une pièce manifestement forgée et imitée par un faussaire imbécile. (*Très bien! Très bien ! au centre et à droite.*)

M. Roux-Costadau. — En tout cas, si elle n'a pas été écrite, elle aurait dû l'être.

M. Jean Bon. — Je ne prétends point que cette pièce soit marquée des sceaux de l'authenticité, parce que ces sceaux seraient marqués Gasparri. En effet, ce n'est pas là un langage diplomatique, je le dis avec vous, Monsieur Benoist, mais je ne présente cette pièce, je vous en renouvelle la déclaration, que comme une pièce qui court — vous pouvez me le laisser dire — dans quelques milieux religieux; et, bien que n'étant pas religieux moi-même, vous le voyez bien à mon exposé (*Sourires*), je m'intéresse beaucoup à ce qui se dit dans les milieux religieux.

Cette pièce, donc, si peu authentique qu'elle soit — un de nos collègues vient de la juger d'un mot — non point datée du Vatican, non point dans les formes de la diplomatie vaticane, cette pièce, si elle est forgée, est bien forgée — vous allez en juger si je peux poursuivre ma lecture, — et c'est peut-être celle que le public chrétien attendait: la condamnation de la guerre. Pie X ne l'a peut-être pas écrite — il aurait été capable de l'écrire, — mais Benoît XV ne l'a point écrite, et il aurait dû l'écrire. Vous allez d'ailleurs en juger :

« Je te baise les pieds... » (*Exclamations.*)

Oui, c'est là un langage rustique, et la savante Curie a d'autres élégances de langage.

Mais Pie X était, dans la chaire de Pierre, resté le simple et droit curé de village. Il y a d'ailleurs en regard le texte italien et l'excellent italianisant qu'est M. Charles Benoist pourra aisément exercer sur lui sa judiciaire.

M. Charles Benoist. — Quelle en est la formule finale? Comment est-ce daté?

M. Jean Bon. — Je ne sais qu'une chose, c'est que cette pièce est celle que la chrétienté attendait.

J'en reprends la lecture :

« Je te baise les pieds en te suppliant d'abandonner cette guerre impie, cette épouvantable iniquité, la honte de l'Evangile, la tache horrible qui souille le sein de notre Mère, la tienne et la mienne, *Sancta Mater Ecclesia.*

» O fils égaré et couvert de sang, trempé dans les larmes des mères, des veuves et des orphelins, rouge du sang des martyrs et des épouses du Christ, des prêtres qui ne connaissent d'autre sang que celui du Rédempteur, qui coule sur l'autel pour le salut de ton âme et de la mienne.

» O fils trop cher, vois combien je suis malheureux ! Je baise la main qui fait couler le sang de mes enfants ; j'embrasse tes pieds et je ne te laisserai point que tu ne m'aies juré d'ordonner la paix comme tu as ordonné la guerre.

» Tu as donné l'ordre d'écraser la petite Serbie, tu as déjà réduit en cendres la Belgique. Ne suis-je pas le pasteur des agneaux ? Je les aime encore plus que les brebis, car plus ils sont petits, plus ils ont besoin d'une mère.

» *Per agoniam et passionem suam, per sanctam crucem suam*, par la sueur sanglante du Christ à Gethsémani, par son agonie qui est la mienne à cette heure, par ce fiel dont il fut abreuvé, par son Cœur transpercé pour nous, par sa *Mater Dolorosa*, la tienne et la mienne, ô fils, fils égaré dans les filets de l'enfer par les mensonges et la ruse de l'hérésie, aie pitié de ton père spirituel, aie pitié de ton peuple, aie pitié de ton âme, jette-toi dans les bras du Prince de la Paix, ne crains pas de perdre ta couronne. Celui qui donne des couronnes éternelles n'enlève pas des couronnes qui passent.

» Les foudres de l'Eglise sont terribles, tu le sais, je ne te frapperai pas, car j'ai offert ma vie pour toi. Plutôt que d'avoir à sévir, j'ai demandé à Dieu de m'enlever de cette terre. Pour la fête de la Décollation, je serai avec le Baptiste qui sut dire à Hérode : *Non licet !*

» Et mes yeux ne verront plus la lumière de ce monde.

» Mais si je ne t'excommunie pas, c'est la malédiction du ciel qui pèsera sur ta tête. Je l'ai lu ce matin dans le livre des Psaumes : « Il a aimé la malédiction, et la malédiction » retombera sur lui. Elle coulera comme de « l'huile sur ses os. Elle sera sa ceinture. »

» Je serai donc ta victime. Puissé-je être la dernière !

» C'est toi qui vas prononcer ma sentence.

» Fils très cher, je te bénis aujourd'hui, car je suis encore ton père. Demain, il ne sera plus temps, tu seras le maudit.

» Dans la paix du Christ et avec le pardon de sa miséricorde infinie. »

Ni signature ni date. (*Exclamations au centre et à droite.*)

J'ai suffisamment prémuni l'assemblée. Ce n'est peut-être pas là un document pontifical. Jamais Benoît XV n'eût parlé ainsi, et c'est de cela, Monsieur Benoist, que nous nous plaignons.

M. Charles Benoist. — Une simple question. Cette lettre est-elle écrite en latin ou en italien ?

M. Jean Bon. — En italien.

M. Charles Benoist. — Alors elle est fausse, parce que l'italien n'aurait jamais employé le « tu » ; il aurait employé la troisième personne du singulier.

M. Jean Bon. — Je tiens le texte italien à votre disposition. J'ai dit tout à l'heure — le compte rendu m'en sera une preuve — que cette lettre n'est pas signée de Pie X. J'ai dit qu'elle aurait mérité d'être signée de Pie X et que nous l'avons attendue en vain de son successeur Benoît XV. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

La Papauté est « rayée à jamais de l'univers moral »

C'est ainsi que le Pape, s'appelant Pie X, aurait parlé, mais que, s'appelant Benoît XV, le plus cauteleux des Pontifes, l'homme de l'interview de M. Latapie, il n'a jamais voulu se prononcer.

C'est pour cela que vous n'avez pas le droit de contracter avec lui. La Belgique martyre, la France accablée, nos millions de morts, tout vous le défend. Le monstrueux déni de justice dont s'est rendu coupable la Papauté la raye à jamais de l'univers moral.

Ce n'est pas moi seulement qui le dis. Voici une revue des plus importantes où, en octobre et novembre, a paru sous trois étoiles — je ne peux pas, là non plus, Monsieur Benoist, vous donner mes références — deux articles très documentés.

M. Groussau. — On les a parfaitement réfutés.

M. Jean Bon. — Laissez-moi finir. Je crois vous avoir donné, jusqu'ici au moins, l'impression de quelqu'un qui ne hait pas la discussion.

Dans ces deux articles, on accuse nettement et d'une façon irréfragable, à mon sens, la Papauté romaine d'avoir été, depuis le commencement de la guerre, un instrument de la Wilhelmstrasse, d'avoir été inféodée aux empires centraux et non pas seulement à François-Joseph, un pantin, mais encore à la Wilhelmstrasse de Berlin, à Guillaume II. Ces deux articles donnent des documents considérables, parmi lesquels on voit que celui qui faisait la politique romaine était un monsignore von Gerlach, qui a été condamné à mort ou aux travaux forcés par les tribunaux italiens.

Il est encore *persona gratissima* au Vatican. (*Protestations à droite.*)...

Encore le pamphlet de la « Revue de Paris »

M. Groussau a raison, cet article fut l'objet d'un laborieux démenti. Messieurs, ces deux livraisons de la *Revue de Paris* sont à votre disposition. Lisez-les, je vous en supplie, mais lisez également le démenti dans le *Correspondant*...

M. Groussau. — Par le P. Le Floch.

M. Jean Bon. — Par le P. Le Floch, et je vous demande de confronter les accusations qui sont là et la réfutation qu'en a tentée le P. Le Floch (1). Nos habitudes de logique ne sont peut-être pas les mêmes, je m'en excuse...

M. Groussau. — Voulez-vous me permettre un mot ?

M. Jean Bon. — Volontiers.

M. Groussau. — L'heure n'est pas propice pour examiner en détail, dans une question aussi grave, les affirmations de l'auteur anonyme des articles de la *Revue de Paris ;* mais je prétends qu'avant de les tenir pour exactes, il faut connaître la documentation, j'ose dire la réfutation de M. Le Floch, bien placé à Rome pour nous renseigner en pleine connaissance de cause. (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

M. Jean Bon. — Je disais que, par ces deux articles de la *Revue de Paris*, on a dressé la condamnation, définitive et sans appel, à mon

(1) Cette décisive réfutation a été reproduite intégralement par la *D. C.*, 1919, t. Ier, pp. 324-329, 376-382, 521-530 et 648-653. (Note de la *D. C.*)

sens, de la Papauté romaine, de celle de Benoît XV. Vous vous rappelez les vieilles prophéties de Malachie, où Benoît XV possède en devise de son règne *religio depopulata*. Vous savez aussi — et le symbolisme n'est point déplacé dans la religion, qui n'est que symbole et culte quand elle n'est pas philosophie — que dans les armes du marquis della Chiesa, il y a une église fermée.

La Séparation est définitivement acquise

Je crois, en effet, que par lui l'Eglise est définitivement fermée ; c'est pourquoi il ne faut pas que vous, qui êtes, après tout, des libres-penseurs, qui êtes excommuniés, vous choisissiez ce moment où l'Eglise est fermée, où della Chiesa l'a fermée définitivement pour la fin des éternités, pour vous donner ce ridicule d'aller, en posture de pèlerin, prier et supplier et dire : « Accueillez-moi ! »

La France, après la grande saignée de 1870, est, vous le savez, montée en pèlerinage à la colline du Sacré-Cœur, auquel elle s'est consacrée. *Gallia pœnitens ac devota*. Elle expiait, dit-on, quelque chose ; elle expiait la faute de n'avoir pas conservé à la Papauté le pouvoir temporel. On songe encore à la même cérémonie. Car M. Clemenceau, qui connaît Montmartre sous un autre aspect (*Rires à l'extrême gauche et à gauche*), est en même temps l'homme de la réaction militariste, qui n'est qu'une forme de la réaction, et en même temps celui de la réaction cléricale, qui en est l'autre forme. M. Clemenceau, qui appelait Jaurès papalin, est, en ce moment, tout près de mourir en odeur de sainteté dans la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. (*Mouvements divers.*)

M. Mayéras. — Mandel sera converti.

M. Jean Bon. — Cela ne peut pas se faire après cette guerre, déchaînée par l'ordre des Jésuites, soutenue par les Jésuites, aidée, pendant les cinq années de douleurs et de meurtres que nous avons vécues, par la diplomatie vaticane et par le Pape lui-même.

Monsieur Pichon, ni vous ni celui qui vous dirige, vous ne pourrez faire que la France aille demander pardon à Montmartre à un Sacré Cœur renouvelé et revivifié dans le sang. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

La séparation des Eglises et de l'Etat est définitivement acquise. Nous devons en prendre l'engagement solennel. Si, en tout cas, quelque entreprise pouvait se tenter contre cette conquête, ce ne sera pas tant que cette Chambre sera sur ces bancs ! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — De retour à son banc, l'orateur reçoit les félicitations de ses amis.*)

DISCOURS DE M. DE MONZIE

M. le président. — La parole est à M. de Monzie.

M. de Monzie. — Messieurs, j'éprouve un embarras que vous excuserez à prendre la parole après M. Jean Bon, non pas seulement parce que je n'ai pas pris dans les Loges, où il prétend, à tort sans doute, avoir rencontré M. le ministre des Affaires étrangères, une parfaite connaissance des affaires ecclésiastiques, ni son exacte connaissance de l'histoire pontificale, mais parce que j'ai le sentiment qu'à l'heure présente j'ai besoin plus qu'en aucune autre occasion de l'indulgence de la Chambre, dont je risque de choquer les sentiments.

Je sens, je sais que je vais commettre une maladresse, car je n'entends pas ici flatter, ni favoriser les thèses chères à nos collègues de droite, et je risque par ailleurs de heurter certaines conceptions, certaines vues chères à nos collègues d'extrême gauche. Voyez combien je cours de risques...

M. Goniaux. — Vous ne parlez pas du parti radical. C'est pourtant lui qui a fait la séparation des Eglises et de l'Etat.

M. de Monzie. — J'encours un risque particulier qui me rend singulièrement timoré à la tribune. Je crains, en critiquant M. le ministre des Affaires étrangères et par conséquent le Gouvernement, d'apparaître comme un de ces maladroits dont l'apparition à la tribune fait toujours plaisir aux subtils manœuvriers du Parlement.

Politique de sentiment ou de rendement?

En effet, Messieurs, les occasions sont rares à l'heure présente pour le Gouvernement de réunir une majorité de gauche (*Mouvements divers*), et comme, tout à l'heure, au moment précis où s'instituait une manière de procès du pape Benoît XV, le vieil anticléricalisme de la Chambre apparaissait aux regards attentifs du Gouvernement, M. le ministre des Affaires étrangères peut espérer que la conclusion de ce débat sera une conclusion d'ordre politique.

Mes chers collègues, je vous prie de considérer que si j'ai adressé il y a quelques semaines à M. le ministre des Affaires étrangères une demande d'interpellation pour connaître la politique que le Gouvernement entend suivre dans ses rapports avec le Vatican, ce n'est nullement dans l'esprit de solliciter le Gouvernement en faveur d'une politique religieuse quelconque à pratiquer dans notre vie intérieure.

Libre-penseur, ayant voté les lois laïques, j'entends, Messieurs, qu'en aucun cas le développement de notre politique extérieure ne puisse compromettre l'œuvre de laïcité définitivement accomplie par la France. Mais, j'en demande pardon à la Chambre, il y a deux systèmes de politique extérieure. Il y a la politique du sentiment et la politique du rendement (*Très bien ! Très bien !*), et je dois à la vérité de dire que, dans cette Chambre, tour à tour, droite et gauche professent et pratiquent la politique du sentiment au détriment de l'utilitarisme national.

Pensez-vous qu'il soit utile aujourd'hui d'instituer le procès du pape Benoît XV, avec cette

autorité singulière que confère en matière religieuse à tout anticlérical son anticléricalisme, et de rechercher ce qu'aurait dû faire le Saint-Siège en présence de la conflagration mondiale ? Je ne cherche pas une querelle à mon excellent collègue et ami M. Bon, mais je trouve un peu étrange que nous nous attardions à discuter ce qu'aurait fait Pie X à la place de Benoît XV. Cela ne m'intéresse pas, et je ne ferai ni apologie ni réquisitoire contre tel ou tel chef de la catholicité. Je me place, Français et mandataire du peuple français, face aux faits et je dis à la Chambre : « Avez-vous l'intention de consacrer la diplomatie officieuse et la diplomatie oblique qui ont été pratiquées depuis cinq ans par le Gouvernement français à l'égard du Saint-Siège ? »

Je m'explique.

Niera-t-on l'existence du Saint-Siège? Ou traitera-t-on officiellement avec Rome?

Il y avait deux politiques ; celle qu'indiquait tout à l'heure M. Jean Bon consiste à nier l'existence du Saint-Siège, à déclarer qu'en dépit des apparences, cette puissance morale avait disparu comme facteur de paix, comme facteur utile, dans le train du monde. Nier le Saint-Siège : politique discutable, mais enfin politique consistante, qui a été, dans une très large mesure, la politique française d'avant-guerre.

On pouvait par conséquent, au 2 août 1914, tenir pour inexistante l'action pontificale et n'attacher aucune espèce d'importance au rôle de la catholicité dans la guerre. Ce n'est pas cette politique qu'on a pratiquée, et j'entends déclarer tout de suite qu'on a bien fait de ne pas la pratiquer.

Il était nécessaire de se préoccuper de tout ce qui pouvait être représentatif d'influence et, s'agissant de gagner la victoire morale, en même temps que militaire, on a nécessairement recherché, à travers toutes les confessions et dans tous les partis politiques, des alliés pour la grande cause du droit, qui était la cause française. (*Très bien ! Très bien !*)

Le seul tort que nous ayons eu a été de ne pas organiser assez tôt, assez complètement, cette propagande.

En tout cas, de ce seul fait que les gouvernements de guerre, conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités, ont décidé d'avoir égard à l'existence du Saint-Siège et à l'influence de la catholicité, ce n'est pas une politique de négation qui a été adoptée par la France. La France a reconnu qu'il y avait une puissance pontificale. Seulement, à cette heure des grands courages militaires, nous n'avons peut-être pas eu le courage civique et le courage politique qui eussent été à la mesure de l'héroïsme dont les partis continuaient de se disputer le mérite. Nous n'avons pas osé réagir contre nos propres habitudes de penser, contre cette paresse politique, en vertu de laquelle nous avons décidé d'arrêter nos efforts de rénovation au point où la guerre nous avait surpris. (*Très bien ! Très bien !*)

Et alors, comme le devoir national pressait les gouvernements, ils ont décidé de ne pas ouvrir un débat devant la Chambre et d'agir officieusement, ne pouvant pas ou n'osant pas agir officiellement.

Le gouvernement français opte pour la diplomatie oblique

Le 13 août 1914, le ministère de M. Viviani et, personnellement, M. Doumergue, ministre des Affaires étrangères, décidèrent de confier une mission à un homme, d'ailleurs irréprochable et admirablement choisi, M. Charles Loiseau, écrivain distingué, dont les attaches avec la Curie romaine non seulement étaient notoires, mais motivaient précisément le choix. D'accord avec notre ambassadeur au Quirinal, on a donné à M. Loiseau mission d'entrer en contact avec la diplomatie vaticane, et, pendant quatre ans, jusqu'au 1er janvier 1919, M. Charles Loiseau, attaché libre à l'ambassade de France au Quirinal, a été l'agent du Gouvernement français auprès du Saint-Siège.

J'estime que, ce faisant, le Gouvernement n'a fait que remplir son devoir. Il était impossible que la France ne fût pas aux écoutes en un lieu où affluaient toutes les nouvelles de l'univers, où se multipliaient les intrigues de guerre. (*Très bien ! Très bien !*)

Le seul reproche qu'on ait pu faire au choix de M. Loiseau, c'était ce caractère officieux laissé au représentant de la France.

Nous avons donc inauguré un régime que la France avait désavoué autrefois, en 1912, si mes souvenirs sont exacts, lorsqu'on avait chargé un secrétaire d'ambassade près du Quirinal, M. Ollé-Laprune, de conserver les rapports rompus en 1905.

Donc, premier fait, du 13 août 1914, au début de la guerre : envoi de M. Loiseau, chargé d'une mission officieuse.

Depuis le mois d'août 1914, il est exact, comme l'a dit tout à l'heure M. Jean Bon, que les missions officieuses se sont succédé. Je n'entends pas rechercher quel a pu être le caractère des voyages accomplis à Rome par tels ou tels de nos collègues ; ceux que je ne désignerais pas pourraient trouver ma nomenclature incomplète. Je ne désignerai donc personne.

Ce que je puis dire, c'est que, pendant tout le cours de la guerre, les ministres des Affaires étrangères qui se sont succédé se sont préoccupés de conserver le contact, d'avoir près du Vatican des chargés de missions qui allaient à Rome non pas seulement prendre et recevoir les confidences du Vatican, mais, dans une certaine mesure, pour indiquer les tendances et les projets du Gouvernement français.

M. Charles Benoist. — Je n'étais pas là lorsque M. Jean Bon m'a mis en cause. Il est parfaitement vrai que je suis allé à Rome, non pas une fois, mais deux fois. Les deux fois, je suis allé non pas au Vatican, mais au Quirinal.

M. Jean Bon. — Ce n'est pas à vous que je pensais.

M. de Monzie. — Je vous demande pardon d'insister sur ce premier point : j'entends établir que, depuis cinq ans, il y a eu entre le Vatican et le Gouvernement français des négociations officieuses ; j'entends établir qu'on a d'abord pratiqué, bien longtemps avant que l'armistice et la question d'Alsace et de Lorraine fissent de ce rapprochement une nécessité, dès le début de la guerre, une politique de rappprochement et d'entente officieuse.

Mais, depuis le 11 novembre 1918, le fait caractéristique, indiqué tout à l'heure par M. Jean Bon, doit être retenu par la Chambre : il est bien certain que c'est nanti d'écritures portant la griffe de M. le président du Conseil, que le cardinal Amette s'est rendu à Rome, et il est bien certain qu'une négociation particulière a été ouverte en vue de régler la question des évêques d'Alsace et de Lorraine.

Par conséquent, non seulement dès le début de la guerre, on a, de façon générale, accrédité auprès du Vatican un agent officieux, M. Loiseau, mais, au moment précis où l'urgence est apparue d'avoir une conversation d'affaires sur un règlement particulier, on s'est adressé à un haut prélat français pour lui donner de véritables fonctions d'ambassadeur extraordinaire. Voilà le fait.

Ce ne serait rien si, en même temps que le Gouvernement français pratiquait cette diplomatie officieuse, nous n'avions pratiqué également une diplomatie oblique, et, ici, je suis extrêmement frappé de l'indifférence que l'opinion a témoignée en présence d'un fait qui, en d'autres temps, eût ému tous les doctrinaires de la République.

Sollicitée par la France, l'Angleterre nomme un ambassadeur auprès du Vatican

Au mois d'août 1914, pas de décision en ce qui concerne le rétablissement de l'ambassade au Vatican. Je crois savoir que la question s'est posée au Conseil des ministres, je crois savoir aussi que la proposition de rétablissement faite par l'un des ministres fut écartée pour des raisons d'opportunité. Mais, par une coïncidence tout à fait singulière, dans le même moment où le Gouvernement français décidait de ne pas rétablir une ambassade au Vatican, le Gouvernement de la Grande-Bretagne décidait d'envoyer un ambassadeur extraordinaire à Rome, et cette décision, pour quiconque connaît l'histoire de l'Angleterre, prend une valeur singulière.

Ce n'est pas seulement un désaveu du traditionnel « no popery » anglais ; c'est aussi la réalisation d'un vote émis par la Chambre des Lords en 1848, c'est-à-dire vingt ans après l'incorporation irlandaise, vote qu'aucun gouvernement n'avait tenté de réaliser en prévision de la violente opposition confessionnelle qu'il craignait de rencontrer dans les cercles de l'anglicanisme irreductible.

Ainsi, le 29 décembre 1914, sans que l'opinion publique en ait été prévenue, sans qu'aucun événement de politique intérieure ait fait prévoir en Angleterre une décision d'une pareille importance, un jour on apprend en Angleterre, et quelques jours après en France, que la Grande-Bretagne a décidé d'envoyer Sir Henry Howard comme ambassadeur au Vatican.

Je ne crains aucun démenti de la part d'aucun de ceux qui ont fait partie du Gouvernement de cette époque et j'affirme que non seulement le Gouvernement de la Grande-Bretagne n'a pas pris une décision aussi inattendue et aussi grave de conséquences sans avoir recueilli au préalable l'avis et l'assentiment de ses grands alliés ; mais je vais plus loin et j'affirme qu'à ce moment le Gouvernement de la Grande-Bretagne n'avait aucun intérêt décisif à envoyer un ambassadeur au Vatican, parce que la question irlandaise n'apparaissait pas au mois de novembre ou de décembre 1914 comme particulièrement aiguë, comme justifiant une pareille mesure de précaution.

Je dis — et si une protestation doit surgir sur ce point, je l'accueillerai en réservant simplement mon droit de réplique, — je dis que l'envoi de l'ambassadeur britannique au Vatican a été précédé de conversations avec la France, de conversations avec notre ambassade à Londres, que c'est non pas seulement d'accord avec la France, mais dans une large mesure à la sollicitation de la France qu'un ambassadeur a été envoyé par la Grande-Bretagne auprès du Saint-Siège. Et quand je constate que cet ambassadeur extraordinaire a été, au bout de trois années de guerre, remplacé par un ambassadeur à titre définitif, en la personne du comte de Salis, que l'institution de cette ambassade britannique est devenue définitive par un vote de crédit à une date assez rapprochée, lorsque je vois s'accomplir sous nos yeux cette évolution de la politique anglaise, je songe que le retournement de la politique traditionnelle du Foreign Office a été plus inattendu, plus merveilleux qu'une manifestation des Loges maçonniques ne le serait si elle se produisait en faveur de notre ambassade auprès du Saint-Siège.

M. Jean Bon. — Le clergé irlandais a marché contre l'Angleterre sur l'invitation et sur l'incitation du Vatican.

M. de Monzie. — Nous ne parlons pas des mêmes questions. J'ai beaucoup de mal à discuter ce que je me permets d'appeler une question pratique devant les représentants passionnés d'une nation passionnée. Ce n'est pas une question sentimentale que je pose. Je parle de faits, je raisonne sur des faits.

J'ai dit qu'on avait pratiqué à l'égard du Saint-Siège la diplomatie officieuse. C'est incontestable. J'affirme maintenant, et je m'efforcerai de prouver qu'on a, en même temps, pratiqué une politique de négociations et de diplomatie obliques ; j'entends insister sur ce

point que non seulement il y a eu accord préalable avec la France, mais, dans une très large mesure, sollicitation de la France.

Je n'élève pas contre le Gouvernement auquel vous appartenez, Monsieur Augagneur, un reproche, quel qu'il soit. Mais je souhaite, après avoir constaté les pratiques de notre diplomatie, tirer, pour le bon sens de nos collègues et dans l'intérêt national, une conclusion pratique et formelle. (*Très bien ! Très bien !*)

La France doit être partout

Nous avons donc, en fait, depuis 1915, négocié pour certains règlements qui importaient, par l'entremise non pas seulement de notre agent officieux, M. Charles Loiseau, mais par l'entremise plus utile de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne auprès du Saint-Siège. Et c'était peut-être tout naturel. Lorsqu'il n'y a auprès d'une puissance qu'un ambassadeur pour deux ou trois alliés, celui-ci représente en bloc, fussent-ils contradictoires, les intérêts de ces puissances alliées.

Je ne sais, Monsieur le Ministre, si ce système vous agrée ; en tout cas, c'est le système qui a été adopté et suivi pendant quatre ans. Nous avons eu tout à la fois un agent officieux et un ambassadeur ; seulement, cet ambassadeur n'était pas Français. Actuellement, la situation est la suivante : diplomatie officieuse, cela n'est pas douteux, l'aveu en a été fait le jour où le cardinal Amette a été chargé, par le Gouvernement français, de représenter M. Clemenceau auprès du Pape Benoît XV pour traiter de la nomination de ces évêques alsaciens-lorrains dont M. Jean Bon racontait tout à l'heure que M. Clemenceau les avait créés à la hussarde. L'aventure n'est pas pour donner goût et crédit aux procédés d'une diplomatie par officieux. L'échec partiel subi par le haut négociateur, l'incohérence au moins apparente de l'opération laissent regretter l'absence en cette occasion d'un diplomate véritable, ayant des pouvoirs et soumis à la surveillance de son Gouvernement, pratique et formelle. (*Très bien ! Très bien !*)

Le point de départ de mon raisonnement est le suivant. Je n'élève contre les gouvernements de guerre aucun reproche, ils ont, en cette matière comme en beaucoup d'autres, procédé par une généralisation du système D (*Rires*), obligés qu'ils étaient d'assurer à la France en n'importe quelle forme la représentation dont elle avait besoin en tous lieux.

Je m'excuse de soutenir cette thèse ; mais à mes collègues socialistes je rappelle un souvenir. Je ne voudrais pas, en me tournant vers eux, avoir l'air de quémander leurs applaudissements ou leur adhésion. Mais ils se rappellent qu'à une certaine heure ils disaient : « Il faut que la France soit partout. Quand il y a un Congrès international, il faut que la France y soit. Nous n'admettons pas que les socialistes du monde entier se réunissent à Stockholm et que les Français n'y soient pas. » J'ai déclaré que cet argument de la présence me touchait et me décidait. En effet, je n'admets pas qu'il y ait quelque part une décision d'ordre international, que les grandes affaires du monde soient traitées quelque part sans que quelqu'un y soit pour parler au nom de la France, au nom des grands intérêts français, intérêts corporatifs, moraux ou politiques. (*Mouvements divers.*)

Je suis — et m'en excuse — fidèle à cette politique de la présence ; je ne conçois pas qu'on puisse prétendre faire une politique quelconque, en quelque temps et sous quelque latitude que ce soit, si d'abord on ne décide pas qu'on sera là.

M. François-Fournier. — Il ne faut pas tout de même aller à Canossa !

M. Pressemane. — C'est le gouvernement qui s'est opposé à ce que nous soyons représentés à Stockholm.

Les résultats de la propagande auprès des catholiques étrangers organisée par le gouvernement ont été partout compromis par l'absence d'ambassadeur à Rome

M. de Monzie. — Cela pourrait se concevoir si les gouvernements de guerre avaient décidé de ne tenir aucun compte des forces catholiques dans le monde ; mais, par une étrange contradiction, tandis que les gouvernements de guerre s'obstinaient à n'entretenir aucune représentation officielle et directe au Vatican, ils organisaient, comme bureaux annexes du ministère des Affaires étrangères, des organes de propagande catholique ; tandis que la France, presque seule maintenant des puissances laïques, se refuse à avoir un ambassadeur à Rome, elle délègue sans aucune difficulté à des membres de l'épiscopat, dont la personnalité n'est pas en cause, dont l'honorabilité, le crédit moral ne sauraient être discutés, le soin de prêcher notre cause à tous les carrefours de la catholicité universelle. En Espagne, aux Etats-Unis, Mgr Baudrillart et d'autres prélats, d'autres prêtres, des congréganistes, ont pris la parole en notre nom et pour notre compte. Il advenait parfois que le public se refusait à comprendre. « Eh quoi ! se récriaient les catholiques espagnols, vous voulez avoir nos suffrages et votre pays fait au souverain de notre Eglise l'affront de l'ignorer, alors qu'il organise sa représentation auprès des plus infimes et des plus indifférents d'entre les chefs d'Etats neutres ? »

M. Paul Poncet. — Les évêques espagnols passaient à la caisse. Cela a été imprimé dans la presse espagnole.

M. de Monzie. — Mon cher collègue, je n'accuse jamais personne, dans aucun parti ni dans aucun pays, de passer à la caisse. Je n'aime pas cette argumentation ; chacun — vous le savez — peut en souffrir à son tour. (*Applaudissements.*)

M. Paul Poncet. — Ils ont été accusés publiquement, en Espagne, d'être à la solde de l'ambassade d'Allemagne.

M. de Monzie. — C'est possible, mais, dans cet ordre d'idées, quand on vous accuse, vous,

je proteste, et quand vous accusez les évêques espagnols, que je ne connais pas, je proteste, parce que je n'admets aucune accusation infamante sans administration de preuves. (*Très bien ! Très bien !*)

M. Emmanuel Brousse. — Je proteste de toutes mes forces en ce qui concerne l'archevêque de Tarragone, Mgr Antolin Lopez Pelaez, dont tous les amis de la France en Espagne ont eu récemment à déplorer la perte prématurée.

Ce prélat éminent et regretté a défendu la cause française avec la plus grande énergie, le plus grand dévouement, la plus vive ardeur et le plus noble désintéressement. Il est venu sur notre front saluer les vaillants volontaires espagnols et a flétri, après sa visite à Verdun et à la cathédrale de Reims, les dévastations sauvages de l'armée allemande. Je tenais à rendre hommage à ce grand ami de la France. (*Applaudissements.*)

M. Paul Poncet. — Vous avez parfaitement raison, Monsieur Brousse. L'archevêque de Tarragone et j'ajouterai celui de Valence furent ardemment francophiles. Mais l'exception confirme la règle. Ils étaient seuls.

Tout l'épiscopat espagnol était violemment germanophile. Tous marchaient à la remorque de M. Vasco Vasquez de Mella, le chef carliste, qui a mené pendant toute la durée de la guerre l'action la plus perfide, les campagnes les plus violentes contre la France. (*Mouvements divers.*) Cela ne peut pas être nié, ou alors nous apporterions des documents probants.

M. de Monzie. — J'en suis désolé, mais il m'est impossible de suivre notre collègue et tous ceux de nos collègues qui interrompent, dans les méandres des polémiques, où je m'égarerais certainement. J'apporte ici des faits ; s'ils sont inexacts, j'accepte la rectification. Quant aux appréciations personnelles, je m'efforce de n'en mettre aucune de mon côté.

Je constate simplement que nous avons en Espagne et dans tous les pays de catholicité organisé une propagande. Ce n'est pas niable. J'ajoute que l'effet de cette propagande a été réduit et que nous ne pouvions atteindre les catholiques des nations neutres en dédaignant de nous adresser à leur chef, de causer avec le Vatican. Je reconnais, Messieurs, qu'à réclamer cette conversation, j'affronte la résistance d'oppositions diverses. Les uns sont contre Benoît XV pour des raisons patriotiques, les autres sont les adversaires de ma thèse pour des raisons de politique intérieure. Je ne me soucie, pour ma part, ni de politique intérieure ni de sympathies patriotiques. Je me demande quel bénéfice nous avons à ruser avec l'évidence et à préférer le *statu quo* hypocrite.

Quelques sophismes anticléricaux

(ambassade à Berlin et pas à Rome; exemples de l'Italie et de l'Angleterre)

Dites par une manifestation claire et nette : Non seulement nous voulons maintenir, ce qui est notre vœu à tous, la loi de Séparation, l'abrogation du Concordat, toutes nos lois de laïcité, mais encore nous voulons arrêter comme par une muraille de Chine notre champ de vision. Bien que la Papauté existe et que la catholicité soit une force dont il est nécessaire d'user, nous voulons nous passer de la Papauté, supprimer des millions de catholiques du calcul de notre influence.

C'est une politique ; je la considère comme détestable et ruineuse pour mon pays, mais au moins elle a une apparence de logique.

Ce qui n'est pas logique, c'est d'avoir un agent officieux ; ce qui n'est pas logique, c'est d'avoir une ambassade anglaise à Rome ; ce qui n'est pas logique, c'est d'employer Mgr Baudrillart ou le cardinal Amette, de faire cela et de ne pas le dire au pays, de ne pas consacrer cela par une décision gouvernementale ou par une loi qui mette le pays en présence d'une politique nette.

Comment ! nous discuterons pour savoir ce que vaut la personnalité du pape Benoît XV avant de discuter de l'envoi de l'ambassade ? Est-ce qu'une ambassade est une récompense?

Allez-vous demain décider le rétablissement de vos relations diplomatiques par des raisons sentimentales ? Quelle sera donc l'attitude de cette Chambre le jour où il faudra voter des crédits pour rétablir des ambassades auprès des gouvernements ennemis ?

Quand ce supplément de la guerre sera terminé, vous aurez à décider des conditions dans lesquelles sera payé l'ambassadeur de France à Berlin.

Et, par une sorte de coquetterie anticléricale, nous ne voudrions pas aborder le problème de sa représentation au Vatican !

C'est une maladresse sans doute de prononcer de telles paroles, mais l'heure n'est plus à l'adresse : maintenant il faut prendre parti.

Va-t-on objecter ce qu'on objectait au temps du ministère Combes, lorsque M. Emile Combes disait : « Prenez garde ! Si nous ne rompions pas avec le Vatican, nous risquerions de rompre avec le Quirinal. » A ce moment, le langage du grand laïque était valable. L'Italie doutait encore de notre rupture avec le temporalisme. Nos cléricaux étaient bruyants et imprudents. La jeune nationalité italienne était ombrageuse. Elle s'effarouchait des moindres bruits.

La politique de M. Combes était valable jusqu'au jour où l'Italie, avec cette adresse prodigieuse, ce sens admirable qui caractérisent son peuple, s'est mise à pratiquer sans bruit et sans formule, sous le couvert de l'égoïsme sacré, une politique réaliste qui se parachève depuis quelques jours sous les auspices de M. Nitti, efficace patriote, puissant esprit, chef du parti radical italien. Quand Nitti gouverne, hier quand M. Orlando était au pouvoir, il n'y avait plus moyen, sans plaisanterie mauvaise, d'objecter la susceptibilité italienne au projet de rétablissement d'une ambassade française à Saint-Pierre de Rome.

Lorsque l'Angleterre a envoyé un ambassa-

deur au Vatican, elle s'est certainement préoccupée du point de vue italien, et l'Angleterre, en décembre 1914, alors que M. Meda, chef du parti catholique, n'était pas encore ministre, l'Angleterre a reçu les apaisements qui ont permis d'envoyer Sir Henry Howard.

Alors, comment la question se poserait-elle pour la France, alors qu'elle a été réglée pour l'Angleterre en décembre 1914 ? Comment serait-on surpris qu'une France laïque, et qui ne renonce à aucun de ses projets, à aucune de ses lois de laïcité, songeât à faire ouvertement ce qu'elle fait clandestinement, au lendemain du jour où le président de la grande République américaine, se rendant à Rome, a trouvé tout naturel de causer tout à la fois avec le Quirinal et avec le Vatican ?

M. Jean Bon. — Dix minutes !

M. Henri Laniel. — C'est quelquefois suffisant.

M. Lazare Weiller. — L'Italie aura un ambassadeur auprès du Vatican avant nous.

M. de Monzie. — Je m'excuse, mes chers collègues, de ne pas égayer cette démonstration d'anecdotes. J'apporte des faits, sans les présenter avec la faconde spirituelle et charmante de notre collègue M. Jean Bon.

En 1914, nous avons institué une diplomatie officieuse auprès du Vatican. En décembre 1914, nous avons commencé à pratiquer une diplomatie oblique.

Mais, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, savez-vous que vous continuez à pratiquer cette diplomatie oblique ?

Un fonctionnaire français représente auprès du Saint-Siège officiellement le prince de Monaco et officieusement la France

Puisque l'impatience légitime de cette Assemblée m'y contraint, voulez-vous me permettre d'ajouter aux précisions de fait et aux rappels historiques une simple anecdote qui a son prix ?

Pendant longtemps, S. A. le prince de Monaco avait eu pour représentant auprès de la cour vaticane des personnages diplomatiques appartenant à des nations diverses, parfois un Italien, parfois un Bavarois. Comme il a au service de son administration des bonnes volontés d'origines variées, il trouvait naturel de faire succéder agréablement l'Italien au Bavarois et le Bavarois à l'Italien.

Il a senti qu'aujourd'hui un autre choix s'imposait, et, sollicité ou solliciteur, le prince de Monaco, en quête d'un ambassadeur, est venu aux bureaux du quai d'Orsay...

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il y est tenu par un traité.

M. de Monzie. — ... et a demandé à M. le ministre des Affaires étrangères ou à ses bureaux de lui désigner un homme de confiance qui pût représenter à la fois la principauté de Monaco et ce grand pays de France, privé de voix près de la cour vaticane.

Le ministère des Affaires étrangères a indiqué un secrétaire d'ambassade qui avait remplacé M. Barrère lorsque la foule se ruait autour du palais de l'ambassade de France pour acclamer l'entrée en guerre ; c'est le baron de Fontarce, ancien secrétaire à notre ambassade près du Quirinal, qui a été désigné au prince de Monaco non pas seulement pour représenter le prince de Monaco près de la cour vaticane, mais pour tenir en toute discrétion le rôle d'avocat d'office du Gouvernement français. Direz-vous que cela est inexact ?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Oui.

M. de Monzie. — Votre cas s'aggrave alors, car si vous donnez au prince de Monaco un diplomate français pour expédier les affaires de la principauté auprès du Pape, vous êtes impardonnable de compromettre sans profit le prestige de votre administration.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il y a un traité.

M. de Monzie. — Vous auriez, par un secrétaire d'ambassade, par un homme à vous, par un fonctionnaire officiel auprès du Vatican, la possibilité de causer, et vous n'en profiteriez pas ! Non, je vous connais assez, et quelle que soit l'attitude que vous preniez dans cette affaire, je connais tout à la fois trop votre sentiment personnel et votre sens de l'utilité nationale pour croire que, ayant M. de Fontarce au Vatican, vous n'en profitiez pas demain, comme hier de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne et de M. Charles Loiseau.

Nous contemplons notre victoire au lieu d'agir

Nous sommes un peuple vainqueur, qui a clamé sa victoire, qui est en train de la clamer encore, comme s'il en était surpris. Nous contemplons notre victoire au lieu d'agir.

Au point de vue diplomatique, nous laissons partout, par des moyens matériels ou des moyens moraux, agir les autres pays, qui, plus entreprenants, s'assurent une place que nous avons conquise au prix de cet héroïsme auquel il est fait tant d'allusions. (*Applaudissements.*)

M. Henri Laniel. — A tous points de vue.

M. de Monzie. — Regardez simplement la carte d'Europe ; je ne parle même pas de cette Turquie d'Asie, dont vous éloignez la vision avec une sorte de terreur, ô Gouvernement de M. Pichon ! Dans cette Turquie d'Asie, on marquera mois par mois les défaites morales de notre pays vainqueur et l'on constatera que nous avons perdu de l'influence à mesure que nous gagnions de la gloire, ce qui est inconcevable.

Je ne parle que de l'Europe. Pas de représentation en Russie, c'est entendu. On nous explique que nous ne sommes ni en paix ni en guerre avec la Russie, après avoir eu là-bas un ambassadeur qui n'avait pas de contact avec le pays vers lequel il était envoyé.

Après avoir reconnu la Finlande et d'autres portions de la Russie comme pays autonomes, nous ne savons même pas quels sont ici ou là nos représentants accrédités, officiels ou officieux. Nous voterons le budget des Affaires étrangères sans savoir par qui nous sommes représentés dans ces pays d'importance et à cette heure décisive, et par qui nous sommes représentés dans les pays en devenir.

Multiplicité des agents officieux

(Le provincial des Pères Blancs dans la République rhénane)

Qui donc a préparé la République rhénane, Monsieur le ministre des Affaires étrangères ? Souvenez-vous bien par qui l'opération fut préparée. Par un laïque, par un ami que M. Jean Bon aura rencontré dans une de ces Loges où vous ne vous rencontrez plus ? Non, et vous savez bien avec quel provincial, et de quelle Congrégation, a été préparée cette grande affaire.

Vous savez bien, et je ne fais qu'emprunter — et ce n'est pas souvent que j'emprunte à un écrivain de l'*Action Française* — cette affirmation incontestable...

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je ne sais rien du tout. Vous me l'apprenez.

M. de Monzie. — Si vous ne le savez pas, vous êtes une fois encore impardonnable ! (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche.*)

Vous savez que c'est avec le provincial des Pères Blancs qu'a été préparée, d'accord avec vos meilleurs agents, la République rhénane.

Vous savez cela et vous savez encore qu'ailleurs et partout il y a des représentants officieux.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je le conteste absolument.

M. de Monzie. — Vous savez très bien que vous n'avez presque nulle part de représentants que vous puissiez avouer et que vous avez partout des conversations officieuses.

Croyez-vous, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, que ce soit une bonne politique d'ignorer le sionisme comme vous le faites, de vous contenter de préfacer les ouvrages de M. Sokholoff et de vous mettre à la remorque de M. Balfour ou tel autre promoteur de l'Etat juif ? Mais vous savez, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, que les peuples, surtout les peuples qui se forment, ne se contentent pas aisément de manifestations sentimentales.

Entre la préface éloquente que vous donnez aux ouvrages de M. Sokholoff et l'appui pratique et effectif que les sionistes américains, d'accord avec M. Bradeis et M. Wilson, ont donné à la constitution de l'Etat juif ou du Foyer juif, croyez bien que demain il n'y aura pas d'hésitation parmi l'élite des juifs rédimés sur la terre de leurs vœux. Les sionistes diront : « La France a parlé, mais n'a pas agi. » (*Très bien ! Très bien !*)

Vous êtes représenté aujourd'hui dans la Commission chargée d'organiser le Foyer juif en Palestine par qui ? Par un très brave petit garçon, Bulgare naturalisé, fort galant homme, mais qui, en présence des grandes personnalités étrangères, des représentants de l'Amérique et de l'Angleterre, donne à croire que la France acquitte au rabais les dettes de cœur qu'elle s'est plu à reconnaître.

Je vous demande pardon si j'ai dit, au cours de ces explications un peu précipitées, que vous manquiez de logique. C'est peut-être une erreur ; il y a une manière de logique dans l'attitude du Gouvernement. Oh ! vous ne pratiquez pas une politique de rendement. Qu'il s'agisse de la production intérieure ou qu'il s'agisse de la propagande extérieure, on dirait que vous avez peur du rendement (*Très bien ! Très bien !*) et que votre préoccupation est d'organiser d'admirables mises en scène. Dans cet ordre d'idées, je défie que l'on décrie le talent collectif mis par les membres du Gouvernement au service de cette mise en scène. (*Mouvements divers.*)

Le gouvernement a organisé une mise en scène laïque

Oui, mise en scène ! On viendra dire ici : Prenez garde ! nous sommes des laïques, nous voulons rester laïques.

Allons donc ! si vous êtes des laïques, si vous êtes si effrayés des contacts cléricaux que semblait l'affirmer M. Jean Bon dans son discours, pourquoi faites-vous ouvrir des conversations avec le cardinal Amette ? Quelles préoccupations vous animent d'avoir à chaque instant des *missi dominici* catholiques pour parler aux catholiques de l'étranger ? Mais si vous êtes des laïques et si la catholicité n'a pas d'importance pour vous, quelle raison avez-vous de vous refuser à faire clairement, publiquement, officiellement, la politique que vous faites réellement, en suite de celle adoptée par vos prédécesseurs ?

L'honorable M. Viviani, qui m'écoute, et qui a été à la peine, à la grande peine des premiers mois de la guerre (*Applaudissements*), qui a connu les difficultés de ces premiers mois où l'on sentait tous les périls de la bataille, mais où on n'avait pas oublié toutes les querelles de la paix, s'est trouvé dans la nécessité de recourir aux expédients diplomatiques. Lorsque, soit par la mission Loiseau, soit par les accords de décembre 1914 avec l'Angleterre, on a institué un état de fait qui s'est prolongé pendant toute la guerre, on a bien fait, mais on n'a pas fait une œuvre de durée.

L'exemple anglais s'offre. Après avoir créé un organisme pour les besoins de la guerre, l'Angleterre, qui sent bien que l'époque de guerre doit se prolonger encore et longtemps encore, consolide l'édifice créé en décembre 1914. Ma conclusion est alors très simple. Ou bien vous direz que les gouvernements ont mal fait...

Explications de M. Viviani sur l'affaire Loiseau et sur l'ambassadeur anglais

M. René Viviani. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. de Monzie. — Volontiers.

M. René Viviani. — Dans la mesure où je puis parler physiquement, je voudrais donner quelques précisions sur les affirmations qui sont apportées par M. de Monzie. Il en est deux qui touchent le Gouvernement dont j'ai été le chef. La première a trait à une mission qui aurait été donnée à M. Charles Loiseau ; la seconde à des sollicitations dont nous aurions été l'objet de la part du Gouvernement anglais concernant la désignation d'un ambassadeur anglais auprès du Vatican.

En ce qui concerne M. Loiseau, dont je m'honore d'être l'ami — et je suis fier de voir qu'il a pu rendre à la France, dans tous les ordres, des services qui sont appréciés par tous les gouvernements qui se sont succédé, — je tiens à dire que, comme M. de Monzie l'a rappelé, c'est à la date du 13 août 1914, alors que j'étais président du Conseil, qu'il a été envoyé, d'accord avec M. Barrère, à Rome.

Autant que mes souvenirs sont exacts, il a été envoyé à un moment où la mobilisation avait fait vider les rangs de nos ambassades, et, comme il n'était pas d'âge mobilisable, il a pu répondre à l'appel que nous lui avons adressé, que j'ai été particulièrement heureux de lui adresser. Il est difficile de trouver, parmi ceux qui peuvent rendre service à un pays, un homme doté d'une culture générale plus étendue, d'une probité d'esprit plus grande. (*Très bien ! Très bien !*) Quelles que fussent ses convictions politiques, qui n'étaient pas d'accord avec les miennes, et qui n'empêchent pas qu'il ait été et qu'il restera toujours un serviteur loyal des intérêts de l'Etat et du pays, il fut envoyé à Rome dans ces conditions.

Sa mission, pardonnez-moi l'expression, sa mission, toutes réserves faites du mot diplomatiquement et juridiquement envisagé, a consisté à étudier des questions économiques portant sur les transports et, je tiens à le remarquer, des questions religieuses. La question n'est pas douteuse et, à ce point de vue, je lui rends parfaitement hommage.

En ce qui concerne les sollicitations dont le Gouvernement aurait été l'objet touchant la nomination d'un ambassadeur anglais, ni mes collègues ni moi, nous ne nous souvenons avoir été touchés par une sollicitation du Gouvernement anglais. Il ne nous a rien demandé. Ni mon collègue des Affaires étrangères ni moi, nous n'avons eu à faire rapport au Conseil des ministres, comme nous l'eussions fait pour remplir notre devoir s'il en avait été ainsi, d'une sollicitation quelconque.

Déclaration équivoque de M. Viviani sur la reprise des relations diplomatiques

Je tiens à apporter cette assertion dans le débat, et je tiens à l'apporter en faisant connaître et en définissant ainsi mon opinion.

Je ne crois pas que je puisse être taxé de cléricalisme par mes collègues quand je dirai que, républicain et laïque, je ne serais pas épouvanté à la pensée de voir un jour, en vue de la reprise des relations, la Chambre consultée poser la question (1). (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. de Monzie. — Il est bien dommage que les pratiques oratoires ne permettent pas à un orateur, lorsqu'il est interrompu comme je viens de l'être par l'ancien président du Conseil, M. René Viviani, de dire : « Je n'ai pas besoin de conclure, la voilà, ma conclusion. » En effet, Messieurs, si mon intervention n'avait eu pour effet que d'appeler le président du Conseil d'août 1914 à faire la déclaration que vous avez entendue, et que vous venez de commenter, j'aurais simplement et bien rempli la tâche que je m'étais imposée.

Mais je n'entends pas surprendre le sentiment de la Chambre. Car les arguments d'autorité, en pareille matière, ne valent pas, et je me refuse à user de l'appel aux anciens. Je ne dirai pas : « Je suis d'accord avec M. Viviani ou avec tel autre de nos collègues ; je fais appel à l'opinion de M. Léon Bourgeois, selon la tradition qui est d'invoquer M. Léon Bourgeois. » (*Sourires.*)

Nous préoccupons-nous de nos rancunes ou de nos intérêts?

M. Lenoir. — Le Pape n'a pas protesté à propos de l'incendie de la cathédrale de Reims. (*Mouvements divers.*)

M. de Monzie. — Qu'est-ce que cela peut bien faire dans la question ?

M. Lenoir. — Le chef des catholiques aurait dû protester à cette époque comme il aurait dû protester pour Louvain.

M. de Monzie. — Mon cher Lenoir, comme je suis heureux de votre interruption ! Il s'agit, en effet, de savoir si oui ou non nous allons nous préoccuper de nos rancunes ou de nos intérêts. (*Très bien ! Très bien ! sur divers bancs.*)

Et demain, lorsque vous commercerez avec l'Allemagne, est-ce que vous vous préoccuperez de vos rancunes ? (*Applaudissements.*)

Le problème est simple. Je demande à la

---

(1) Cette dernière déclaration de M. Viviani (*J. O.* du 3 juillet 1919, p. 3 168, col. 1) diffère des paroles que lui ont prêtées les journaux et qui paraissent plus authentiques si l'on se réfère au texte donné par le *Compte rendu analytique officiel* (2e séance de la Chambre du 2 juillet 1919, col. 8), œuvre des « secrétaires-rédacteurs » de la Chambre, imprimé aussitôt après la séance et sans que les épreuves soient soumises aux orateurs :

« Je ne suis pas éloigné de votre conclusion : républicain et laïque, je ne suis pas épouvanté par l'idée de voir *reprendre avec le Vatican*, la Chambre ayant été consultée, *les relations d'autrefois.* (*Mouvements.*) » (Note de la *D. C.*)

Chambre de l'envisager dans cette simplicité. (*Mouvements divers.*)

Il n'y a pas ici une affaire de gouvernement. Je ne voudrais pas la créer, parce que je ne suis pas très sûr que les amitiés suscitées par le Gouvernement de ce côté de la Chambre n'amènent ce singulier résultat d'entraîner certains de nos collègues, dont les sympathies vont évidemment dans le sens de ma thèse, à voter contre les conclusions que je déposerai, tant est grande la fidélité que vous semblez inspirer à vos collègues de la droite.

Il n'y a pas de question gouvernementale, mais une question d'avenir. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Si vous croyez qu'on n'en parlera pas dans les débats électoraux, vous vous trompez. (*Nouvelles interruptions.*)

M. Claussat. — Nous ne sommes pas primesautiers comme les Parisiens.

M. Cazassus. — Si vous sortiez cette thèse dans les réunions publiques, vous verriez comme vous seriez écouté.

M. de Monzie. — Oui, je la sortirai, Monsieur Cazassus, et je demanderai au pays si l'on n'a pas le droit d'apporter des faits et de raisonner sur des faits.

Je l'apporterai dans votre circonscription si vous voulez.

M. Cazassus. — Qu'est-ce que vous faites de l'esprit laïque ?

« Laïcité fragile »

M. de Monzie. — ... Je dis que vous vous placez, vous, mes chers collègues de gauche, comme se plaçaient hier nos collègues de droite, dans une autre affaire, au seul point de vue de la sentimentalité individuelle ou nationale, et je dis que ceux qui veulent écarter ce débat pour des raisons de politique intérieure confondent deux questions bien distinctes : le rétablissement d'une ambassade au Vatican et le rétablissement du Concordat.

Il y avait dans les déclarations de M. Jean Bon cette confusion.

Je dis à nos collègues : demain, la France sera représentée, je l'imagine, auprès de toutes les puissances, il y aura un ambassadeur à Vienne, un autre à Constantinople, un autre à Berlin ; et, tandis que l'Angleterre sera représentée à Rome, elle, puissance protestante ; tandis que le Brésil, qui a prononcé la séparation de l'Etat bien avant nous, est représenté à Rome, vous, par crainte de vous compromettre, par peur de votre laïcité fragile, vous vous priverez d'un représentant.

M. Voillot. — Très bien pour la « laïcité fragile ».

M. de Monzie. — Je vous dis simplement, et je suis désolé si je ne me fais pas mieux comprendre, que le problème se pose en des termes simples.

Le Gouvernement d'aujourd'hui, comme celui d'hier, a eu recours à la catholicité ; le Gouvernement d'aujourd'hui, comme celui d'hier, a eu des contacts avec le Saint-Siège ; vous voulez les ignorer, c'est plus commode ; et cela vous fait des campagnes électorales faciles, collègue Cazassus. (*Mouvements divers.*)

M. André Pressemane. — Nous sommes quelques-uns sur ces bancs, parmi les membres du parti socialiste, qui, au point de vue électoral, avons constamment dit que les affaires religieuses passaient pour nous au second plan.

Nous ne pouvons pas ne pas manifester notre surprise d'entendre un homme qui passe pour mener l'action anticléricale nous dire qu'il faut entrer en pourparlers avec le Vatican. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. de Monzie. — Ce n'est pas une affaire de cléricalisme !

M. Augagneur. — Il y a dans votre argumentation en faveur de la reprise officielle des relations avec le Vatican certain argument qui peut faire impression : c'est que vous vous placiez surtout au point de vue de la politique extérieure de la France.

M. de Monzie. — Je ne me place qu'à ce point de vue.

M. Augagneur. — Mais il est impossible de séparer la politique extérieure et la politique intérieure. Lorsque vous aurez une ambassade officielle au Vatican et que vous demanderez quelque chose au point de vue de la politique extérieure, cette diplomatie dont parlait M. Jean Bon ne manquera pas d'intervenir dans notre politique intérieure. Et c'est ce que nous n'avons pas voulu quand nous avons proclamé la séparation débarrassée des interventions religieuses.

Le jour où vous aurez rétabli une ambassade près du Vatican, je vous défie de distinguer entre la politique intérieure et la politique extérieure. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. de Monzie. — Votre argumentation, Monsieur Augagneur, vaudrait si nous ne pouvions pas trouver de sécurité républicaine dans notre personnel diplomatique.

Je comprends l'émotion de la Chambre ; j'ai prévenu que j'irais à l'encontre du sentiment d'un grand nombre de nos collègues. Je ne fais pas ici une démarche de repentir anticlérical, je ne dis pas : Il faut faire une autre politique intérieure, revenir au Concordat. Je dis, au contraire, qu'il faut maintenir notre politique laïque, et c'est la maintenir que de ne pas avoir peur d'affronter la rencontre avec le Saint-Siège. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*) Mais, vraiment, j'ai le droit de dire que vous n'êtes pas assuré de votre politique intérieure, si vous ne pouvez pas avoir un ambassadeur auprès du Vatican. (*Très bien ! Très bien ! au centre.*)

Si vous n'avez pas un ambassadeur, le Gouvernement continuera à causer quand il en aura besoin... La Chambre n'aura pas engagé sa responsabilité, et vous aurez, une fois de plus, fermé les yeux sur un état de choses que vous ne sauriez ignorer.

La politique réaliste condamne notre politique de l'absence au Vatican

Voulez-vous, oui ou non, faire une politique de diplomatie franche, nette et officielle ? Dites-le à M. le ministre des Affaires étrangères, sinon, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il y aura dans le triomphe de la France la disproportion d'une grande gloire et d'un insuffisant profit. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Ernest Lafont. — Profit national ou clérical ?

M. de Monzie. — Je ne comprends pas qu'un homme comme M. Ernest Lafont se permette des calembredaines pareilles...

Jusqu'ici, en soutenant la même thèse...

M. Paul Poncet. — Rien au profit de ces gens-là. (*L'orateur désigne la droite.*) (*Exclamations à droite et au centre.*)

M. de Monzie. — ... je n'avais recueilli d'avanies que du R. P. de la Brière, de l'Ordre de Jésus.

M. Ernest Lafont. — Je rends pleinement hommage à l'effort personnel de M. de Monzie, et je n'ai pas songé à venir gêner son développement par ce qu'il a bien voulu, avec son éloquence toujours mesurée, appeler une calembredaine.

J'ai tenu simplement à marquer, par un mot qui me paraissait à sa place dans ce débat, que, contrairement à ce que croyait M. de Monzie, qui pensait que toute la Chambre était contre lui tout à l'heure, une notable partie de cette assemblée l'avait accompagné de ses applaudissements et de ses espérances — l'autre côté de l'assemblée naturellement. (*L'orateur désigne la droite.*)

Et lorsqu'un collègue qui a éveillé tant d'espoirs de l'autre côté vient s'asseoir parmi nous, il y a physiquement un petit mouvement de gêne tout d'abord. (*Interruptions à droite. — Mouvements divers.*)

C'est ce mouvement que j'ai exprimé par mon interruption qui ne diminue pas les qualités personnelles de M. de Monzie à qui, il le sait depuis fort longtemps, j'ai toujours vivement et publiquement rendu hommage. (*Très bien ! Très bien !*)

Mais il s'agit là d'une question de politique ; il ne s'agit pas d'une question de détail de politique étrangère. C'est toute la politique intérieure de la France qui est en jeu. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*) En ce moment, que vous le vouliez ou non, comme l'a dit tout à l'heure notre ami M. Mistral, les concessions faites au Vatican ont trop l'air d'être la rançon des concours prêtés par certains partis à la France. (*Exclamations à droite.*)

M. le marquis de l'Estourbeillon. — Nous ne pouvons que mépriser de pareilles suppositions.

M. Ernest Lafont. — Mais, d'autre part, il est certain qu'à l'heure actuelle, enhardis par certains de leurs succès, les gens qui ne représentent que le passé et le passé condamné de la France... (*Interruptions à droite.*)

M. le marquis de l'Estourbeillon. — Nous représentons la France au même titre que vous.

M. Ernest Lafont. — ... essayent de reprendre sur la majorité qui a, en 1914, librement exprimé son opinion. Il y a là un chantage de tous les jours. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La crainte que nous avons, c'est que, de concession en concession, on aille aujourd'hui jusqu'où va M. de Monzie, demain plus loin et beaucoup trop loin. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. de Monzie. — J'ai peut-être eu à l'égard de notre collègue M. Lafont une réplique un peu vive, excusable par mon émotion et par notre amitié ancienne. Mais il vient singulièrement d'aggraver la plaisanterie. Comment ! j'ai fait un discours au terme duquel vous êtes surpris de me voir à l'extrême gauche ! Je me serais placé à droite par ce discours. C'est vous qui l'affirmez.

Est-ce que nous serons toujours au mois de juin 1914, lorsque, six semaines avant la guerre, on se disputait dans cette Chambre pour savoir où l'on siégerait, comment on cataloguerait nos places dans cette enceinte ?

Vous ne vous rappelez pas cette journée où la politique de la France a été dans la répartition des sièges ? Vous n'avez pas honte de ce souvenir ? Vous voulez nous y ramener ?

A l'heure actuelle, vous le savez, on fait la révision des pensées françaises ; on va faire le bilan des intérêts français. Moi qui suis un libre-penseur, je ne veux pas ici étaler ma vie, vous l'entendez bien, mais j'affirme et on peut contrôler que dans mon action depuis dix-huit mois sur cette thèse, il n'y a eu aucune espèce de pensée politique, aucune tractation avec aucune religion.

Je crois qu'il faut affirmer, là même où cela est le plus délicat, le plus difficile, qu'il faut faire une politique réaliste.

Vous pouvez faire le procès de Benoît XV et envoyer un ambassadeur au Vatican. C'est vous seul qui liez la question du Concordat avec la question d'une représentation diplomatique. Vous, un esprit d'une rare subtilité, qui avez réclamé qu'on fît la politique de la présence en Russie, vous voulez faire la politique de l'absence au Vatican ? Vous savez bien que partout où nous ne serons pas, la politique se fera contre nous. Puisque vous voulez faire du réalisme dans l'ordre social, faites-en d'abord dans l'ordre des relations extérieures. S'il y faut quelque courage, vous n'en manquez pas, à votre ordinaire.

Mon cher Lafont, j'avoue qu'en pareille occurrence je croyais vous trouver du côté du courage. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

(*La fin prochainement.*)

LE MOUVEMENT SOCIAL

LES GRÈVES POLITIQUES

Un premier essai de Dictature du Prolétariat révolutionnaire

Nous venons de voir se terminer un chapitre de l'histoire des grèves en France.

Il convient d'en noter les symptômes et de ne pas se dissimuler qu'ils sont graves.

Pour la première fois, les grèves ont revêtu *un caractère nettement politique.*

On ne pourra nier que les exigences de la paix immédiate, de l'amnistie, de la démobilisation, de la liberté du bolchevisme russe, ne soient des questions de politique intérieure et extérieure, des questions qui, par leur nature et leur portée, relèvent *essentiellement* de la décision du Gouvernement.

Ou il n'y a plus d'autorité nationale, ou il faut admettre que c'est cette autorité qui doit décider de la paix, de la guerre, de la justice, des alliances.

L'ordre du jour des cheminots approuvant les soldats qui refuseraient leur concours à toute action hostile aux bolchevistes, et se prononçant en faveur de l'action immédiate tendant à arrêter la circulation des trains de troupes, de matériel de guerre et d'approvisionnement, n'a rien de professionnel. C'est un fait politique, c'est même nettement un acte révolutionnaire.

Il faut noter également le mode nouveau de débauchage des ouvriers.

Autrefois, les grévistes attendaient les travailleurs à la sortie de l'usine. Tout au plus, quelques violences se produisaient-elles, à la période d'énervement des derniers jours d'une grève, dans un atelier où grévistes et non-grévistes étaient divisés.

On a vu, au contraire, dans cette grève et dès son début même, de véritables bandes organisées se transporter dans des usines où n'existait aucun chômage, les envahir et en chasser par la force les non-grévistes.

En réalité, il y a eu un véritable essai du prolétariat révolutionnaire pour établir sa dictature.

Et les socialistes eux-mêmes ont pris conscience du danger de ce mouvement.

Pour cette fois, la tentative a échoué.

L'intérêt de l'Allemagne était vraiment trop évident dans ces troubles et les grévistes ont eu nettement l'opinion publique contre eux.

Les groupements ouvriers des nations alliées sur lesquels les meneurs comptaient pour *internationaliser* le mouvement n'ont pas répondu à l'appel.

Des divisions intérieures, une lutte d'influence entre les dirigeants de la C. G. T. et les extrémistes impatients, ont fait refluer la grève sur le terrain corporatif.

Enfin, et pour la première fois, des élèves des grandes Ecoles, des ingénieurs, des membres des professions libérales, des femmes du monde, ont entrepris de démontrer aux travailleurs manuels qu'ils n'étaient ni indispensables ni tout-puissants.

Mais cet état de *self-defence*, s'il a sa nécessité pour sauvegarder la vie de la partie saine et active de la nation, indique la gravité de la crise : la puissance publique s'est montrée inférieure à sa tâche, puisque les initiatives privées ont été forcées de la suppléer. Comme aux temps les plus troublés du début du moyen âge, le pouvoir central s'effrite.

Il n'est que temps pour l'autorité de se ressaisir, de *vouloir commander* et de *savoir organiser.* C'est la leçon qui se dégage de ce *premier essai de grèves politiques.*

Il ne serait pas prudent pour la paix sociale de la France d'en laisser tenter un second.

Et voici cependant que pour le 21 juillet s'annonce une nouvelle grève ; les meneurs veulent la rendre générale, et les motifs invoqués sont de moins en moins professionnels, de plus en plus politiques.

Un chapitre second de l'histoire des grèves va s'ouvrir...

L'ouvrier français comprendra-t-il qu'on est en voie de tarir l'activité industrielle de la France et de *saboter* la victoire ?

Henry Reverdy.

Caractère politique du récent mouvement de grève

Ce mouvement ne saurait s'expliquer par l'insuffisance des salaires ouvriers

L'agitation ouvrière — demande M. le sénateur Perchot dans le *Radical* (11. 6. 19) — est-elle d'ordre strictement économique ? Il semble difficile de l'admettre, quand on compare la con-

dition des salariés à celle de nombreuses autres catégories de citoyens, les fonctionnaires, par exemple.

Les ouvriers vont avoir leur journée de travail fixée strictement à huit heures. Combien de fonctionnaires, dans les grandes administrations de l'Etat et des grandes villes, ont un labeur quotidien beaucoup plus étendu : agents des postes, des douanes, de l'octroi, etc. ? En réalité, il est peu de Français qui se contentent d'un effort si limité. Et nombre de professions exigent une somme de connaissances qu'il faut entretenir, développer au moyen d'études quotidiennes, dont la complexité absorbe les loisirs laissés, en apparence, par l'exercice du métier. La charte des huit heures constitue aux ouvriers, dans la nation, un régime exceptionnellement avantageux : le fait est incontestable.

Comparez la dépense de force fournie par un receveur de tramway ou un wattman, pendant huit heures, à celle que donne un paysan courbé sur sa terre de l'aube au crépuscule ? ou même à celle que consent un petit commerçant acharné à ses affaires de 5 heures du matin à une heure avancée de la nuit ? Le fonctionnaire était, jusqu'ici, l'homme de France qui passait pour accomplir chaque jour le moindre labeur ; désormais, pour peu que les tendances au faible rendement se généralisent, ce sera l'ouvrier.

Et quel est, pour eux, le taux actuel de rétribution ?..... Un taux, de même, plus élevé que dans la plupart des autres professions. Le personnel des tramways et omnibus de Paris s'est mis en grève soudain, sans préavis ; puis, après cessation du travail, il a formulé ses revendications. Que réclame-t-il ? Un traitement de 7 200 francs pour les receveurs, machinistes, wattmen (hommes et femmes) *après trois ans de service*. Or, consultons l'échelle des appointements versés au personnel enseignant de la même Ville de Paris : nous constatons qu'un adjoint de 5e classe (titularisé après achèvement du stage réglementaire) touche, indemnité de résidence comprise, 2 300 francs. Le projet de loi déposé par le Gouvernement en vue de l'amélioration des traitements du personnel enseignant porte ce chiffre à 3 800 francs (6e classe nouvelle) et 4 200 francs (5e classe). Ainsi, de deux frères, l'un qui travaille d'arrache-pied pour s'instruire, passer des concours, devenir lui-même un maître, recevra, après de nombreuses années de préparation et plusieurs années d'enseignement, de 2 300 à 4 200 francs, suivant les cas ; l'autre, moins bien doué, moins assidu à l'étude, entrera, dès son service militaire accompli, à la Compagnie des omnibus où il gagnera, après trois ans, 7 200 francs !

C'est ainsi que, dans notre démocratie, sera favorisée la formation d'une élite intellectuelle ! Le travail manuel est indispensable, certes ; il doit être bien rémunéré ; mais qu'il soit privilégié au détriment des carrières qui exigent des qualités et un effort de l'esprit, c'est vraiment excessif.

A moins que l'on ne veuille interrompre le cours de la civilisation et rétrograder vers le passé ! L'hypothèse n'est pas si folle, puisque M. Albert Thomas l'a formulée en pleine Chambre des députés, en avouant qu'il était hanté par ce cauchemar d'une régression générale !

Multipliez la comparaison entre les salaires des autres corporations ouvrières et les traitements admis dans les grands corps de l'Etat : magistrature, ponts et chaussées, enseignement supérieur, etc. ; étendez-les aux conditions et taux des pensions de retraite (plus avantageuses pour maintes catégories d'ouvriers) ; vous verrez que les manœuvres débutant dans la carrière ouvrière sont rémunérés comme des techniciens, des savants, parvenus, après dix ou vingt ans d'efforts, à une situation élevée, et qu'ils sont assurés de retraites toujours plus promptes, parfois plus fortes.

Si nous ajoutons que la classe ouvrière est, jusqu'ici, presque complètement soustraite à l'impôt direct, nous conclurons qu'elle est des mieux partagées dans la paix, comme elle a été des moins éprouvées par la guerre, et que ce ne sont évidemment pas des raisons d'ordre économique qui peuvent, à elles seules, expliquer les grèves subites, si fâcheuses, de l'heure présente !

Les grèves n'ont pas eu comme cause le rejet des demandes ouvrières

La plupart des difficultés avaient été solutionnées par des contrats collectifs qui brusquement ont été dénoncés.

A-t-on remarqué — lisons-nous dans l'*Ordre Public* (10. 6. 19), sous la signature de M. Virey — que, depuis quelques semaines, les *accords collectifs* entre patrons et ouvriers sont presque aussitôt violés que signés ?..... La presse a considéré avec juste raison comme un événement heureux et plein de promesses pour l'avenir celui qui est intervenu entre patrons et ouvriers métallurgistes. Merrheim en avait reçu des félicitations méritées. Hélas ! il a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin.

Les mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin, réunis hier à Béthune, n'ont point ratifié l'accord conclu avec les Compagnies, sous les auspices du ministre du Travail, par MM. Basly et Cadot. Et pourtant, ces deux vieux militants l'ont défendu avec énergie. Le député-maire de Lens est même allé jusqu'à dire que les concessions faites par les Compagnies représentaient un maximum et qu'il ne pensait pas qu'il fût possible de rien obtenir de plus.

Qu'est-ce que cela signifie ? Que demandent donc les ouvriers ? Les ouvriers ? Je l'ignore, et sans doute la plupart ne se rendent-ils pas compte où on les mène. Mais les « meneurs » — non pas les dirigeants officiels, ceux qui sont dans la coulisse — savent très bien où ils veulent en arriver.

M. Raymond Péricat — auquel il faut toujours revenir pour avoir l'explication du mouvement actuel — écrit ceci :

« *Les grèves actuelles ont une signification particulière, disons-le. L'arrêt du travail marque la volonté des travailleurs de se refuser à contresigner par leur attitude les contrats signés, sans consultation des Syndicats fédérés, par certaines Fédérations, dont celles des métaux et du bâtiment.*

» *C'est le refus catégorique d'accepter un contrat de collaboration de classes. C'est le refus de reconnaître comme valable la signature des secrétaires fédéraux.* »

Partout, nous voyons le « Comité de défense syndicaliste » — devenu le « Parti communiste » — combattre avec obstination les contrats et accords collectifs.

Au récent Congrès des chemins de fer, Sirolle et Monmousseau s'élevaient avec véhémence contre les Commissions « paritaires » [composées de patrons et d'ouvriers] qui paraissent aux réformistes une enviable conquête.

Dans son récent manifeste, le Conseil d'administration de la C. G. T. jure bien qu'il n'oublie pas que le Comité national a proclamé l'urgence de l'amnistie, de la démobilisation, de la cessation de toute intervention militaire à l'étranger. Il annonce que, dès cette semaine, des délégués confédéraux partiront dans tous les centres de province pour préparer le grand mouvement, c'est-à-dire la grève générale.

Ceux qui connaissent les dirigeants de la rue Grange-aux-Belles savent que les Jouhaux, les Merrheim, les Bidegaray, les Luquet, les Rivelli, ne cherchent qu'à gagner du temps, obtenir un sursis. Mais M. Raymond Péricat et son « parti communiste » sont là qui les poussent et leur crient : « En avant ! Vers la Révolution ! »

Les motifs professionnels allégués ne correspondent nullement à l'importance, aux conséquences, aux risques de la grève générale tentée

Le *Petit Bleu* (14. 6. 19 ; art. de M. ALFRED OULMAN) en donne une preuve particulièrement frappante en montrant qu'un simple écart de *vingt minutes* a déclanché la grève des mineurs !

Dans un nouveau manifeste de la C. G. T. à propos de la grève des mineurs, on lit :

« Le coupable, c'est le Gouvernement, avec sa politique économique et industrielle catastrophique. C'est lui qui, pour un délai de vingt minutes dans le temps de travail quotidien des mineurs, provoque la grève générale et risque de réduire le pays à la famine du combustible. »

De son côté, dans son article de la *Bataille*, M. JOUHAUX dit :

« Comment concevoir que des hommes puissent, *pour une différence de vingt minutes* — car il n'y a que cette différence entre la revendication de la Fédération des travailleurs du sous-sol et l'amendement imposé par le Gouvernement à la Chambre, — acculer des ouvriers au geste suprême de la grève ? »

Ce qui est vrai pour les uns n'est pas moins vrai pour les autres ; et, de l'autre côté de la barricade — puisque, hélas ! il semble bien désormais que ce soit une barricade, — ne peut-on pas dire également :

« Comment concevoir que des hommes intelligents, *pour une différence de vingt minutes*, se décident au geste suprême de la grève et acculent le pays à sa ruine ? »

Pourquoi est-ce plutôt le Gouvernement, et avec lui la Chambre, qui vota son projet, qui est coupable d'une politique désastreuse et catastrophique ?

Pourquoi ne pas raisonner un peu ? Les mineurs ont obtenu de par les nouvelles réglementations des avantages très appréciables ; on s'est rendu à leurs vœux dans tout ce qu'ils avaient de légitime et de possible, et même un peu davantage : le résultat très appréciable pour eux a été moins de travail et plus de salaire. On leur a assez cédé ; pourquoi, à leur tour, alors qu'il ne s'agit que « d'un détail », ne céderaient-ils pas, au lieu de se montrer d'une intransigeance comminatoire ? Comment les mineurs ne comprennent-ils pas ; comment, au lieu de les exciter à ne pas céder, ne leur fait-on pas comprendre que ce qui, pour chacun d'eux, ne représente que vingt minutes de travail — ou de présence — de plus ou de moins — représente, si on multiplie ces vingt minutes par le nombre des travailleurs du sous-sol, des centaines et des milliers d'heures et même de journées perdues ou gagnées pour notre production ?

Il faudrait cependant bien, dans l'intérêt de la masse de la population, dans l'intérêt des mineurs eux-mêmes, se convaincre une bonne fois que nous ne retrouverons une vie un peu plus facile qu'en produisant davantage, et que ce n'est pas en réduisant de plus en plus les heures de production que nous obtiendrons la production intensive, indispensable au relèvement économique auquel tous nous sommes également intéressés !

Travailler vingt minutes de plus ne représente pas un grand effort ni un grand sacrifice. En supprimant ces vingt minutes, chaque travailleur n'est pas moins fatigué, mais la France est ruinée.

Sous le couvert de prétextes professionnels, il s'agissait d'une agitation d'ordre politique

L'Homme Libre (8. 6. 19), qui a bien des raisons d'être renseigné, le constate dans un éditorial :

Nous sommes maintenant fixés sur le sens du mouvement gréviste, qui, d'ailleurs, ne s'est pas aggravé. La C. G. T. d'une part, et l'Union des cheminots de la Seine, de l'autre, ont clairement indiqué comment elles entendaient le diriger. Il est vrai qu'elles ne sont pas d'accord sur la modalité de leur action ni sur son opportunité. Mais elles le sont, au moins en principe, sur son but — qui est ouvertement, nettement et seulement politique.

Quand donc le Comité confédéral proteste contre ceux qui ont cru découvrir dès le premier jour des mobiles politiques à certaines des grèves dont la légitimité ne s'explique peut-être pas suffisamment par des seules raisons corporatives, il exagère. Bien entendu, les grèves n'auraient pas éclaté s'il n'y avait pas eu, pour décider l'ouvrier sage à chômer, des prétextes professionnels. Mais on a su profiter de ces prétextes pour commencer, puis développer une agitation dont le caractère politique se précise clairement dans le manifeste de la C. G. T. comme dans les déclarations du meeting des cheminots de Paris.

Ce sont donc les visées politiques du syndicalisme révolutionnaire qu'il faut examiner. Quelles sont-elles ?

D'abord la paix, la paix tout de suite. Puis l'amnistie. Puis la démobilisation. Puis la liberté d'action totale laissée au bolchevisme russe. Après, on fera la révolution sociale — si on le peut.

La partie la plus avancée du prolétariat a cru l'heure venue de chambarder la société et d'imposer sa dictature

M. Alexandre Varenne le reconnaît lui-même dans son journal socialiste *La Politique* (9. 6. 19) et s'en inquiète :

Plusieurs grandes corporations ouvrières de la région parisienne se sont mises en grève il y a huit jours. Leurs revendications sont d'ordre économique. C'est ce qu'affirme, du moins, un récent manifeste de la C. G. T.

Mais voici que, dans un ordre du jour voté à l'issue d'un meeting, les cheminots de Paris annoncent leur projet d'adhérer au mouvement de grève, de lui donner une ampleur nouvelle et d'entraîner le prolétariat tout entier. Cette fois, il ne s'agit plus de revendications économiques. L'ordre du jour s'inspire uniquement de raisons politiques. Ce qui nous donne le droit de discuter à notre tour et de peser les raisons.

Une fraction de la classe ouvrière, plus impatiente et plus hardie que les dirigeants responsables de la C. G. T., adresse des sommations au Gouvernement pour qu'il accorde l'amnistie sans délai et pour qu'il refuse tout appui aux adversaires du bolchevisme. Mais, en même temps, l'ordre du jour fait l'apologie des révolutions prolétariennes de l'Europe centrale et orientale et vise nettement à déterminer chez nous un mouvement de même nature.

Ici, il ne saurait être question d'autonomie ouvrière, de revendications ouvrières même d'un caractère général. C'est une entreprise révolutionnaire qui s'annonce. Nous avons le droit, nous, socialistes, nous avons le devoir d'en mesurer la valeur.

. . . .

Car si l'insurrection socialiste ou communiste que nos extrémistes annoncent est réduite en quelques jours d'une lutte inégale sous la clameur hostile de l'opinion française, c'est pour la France républicaine un recul d'un quart de siècle vers les formes les plus dangereuses de la réaction. Et c'est aussi pour le pays, qui a tant souffert, une épreuve de plus, qui peut être mortelle.

Les plus hardis des socialistes, les plus mystiques, les plus révolutionnaires, reconnaissent que le peuple français n'est pas parvenu au degré de maturité, d'organisation, de préparation, qu'il faudrait pour que puisse surgir et vivre le régime socialiste. La révolution, ce n'est pas le désordre. On peut toujours commencer par l'émeute. C'est plus facile. Mais après ?

Après, c'est l'inconnu, la guerre civile et peut-être le chaos, l'anarchie, comme en Russie, et la réaction enfin.

Nous avions espéré que la victoire française serait suivie chez nous d'une longue période de concorde et de progrès social ; que le prolétariat français, offrant le concours de sa bonne volonté et de son courage à l'œuvre de la reconstitution nationale, au développement de la production, conquerrait aussitôt dans l'Etat démocratique une place plus large, verrait reconnaître par un patronat mieux averti ses droits essentiels, et commencerait ainsi son ascension vers les formes supérieures du socialisme.

Cette route-là est sûre ; elle conduit lentement, mais droit au but, sans obstacles, sans surprises, sans déceptions possibles.

Celle dans laquelle on semble vouloir engager la classe ouvrière française, où va-t-elle ? A une révolution sociale triomphante ou à une nouvelle Commune ?

Qui donc, parmi les révolutionnaires les plus résolus, oserait répondre à cette question redoutable ?

Et s'ils ne se sentent pas sûrs d'eux-mêmes, comment n'hésiteraient-ils pas devant l'abîme insondable ouvert sous leurs pieds ?

M. Paul Faure le proclame dans la feuille bolcheviste *le Journal du Peuple* (11. 6. 19) et s'en réjouit :

Avec un touchant accord, les journaux bourgeois de toutes nuances veulent que les grandes grèves que viennent d'engager des centaines de milliers d'ouvriers français n'aient aucun caractère politique.

Du *Temps* au *Figaro*, de l'*Homme Libre* à l'*Echo de Paris* (on pourrait tous les nommer), le conseil est sans cesse donné aux travailleurs de se cantonner dans leurs revendications corporatives.

Bons apôtres ! Même s'il s'agissait de questions touchant seulement aux conditions actuelles du travail et de salaires, est-ce que le patronat n'irait pas chercher ses meilleures armes de défense et de répression dans le domaine politique ?

Est-ce que, pour la fabrication des lois sociales, les influences patronales, l'or de la finance, du haut commerce, de la grande industrie, n'interviennent pas sous les formes les plus diverses pour peser sur les débats parlemen-

taires, afin de rendre ces lois le moins favorables possible à la classe salariée ?...

La bourgeoisie sait bien que son règne dans la propriété est subordonné à son règne dans l'Etat. Que le prolétariat la déloge du pouvoir, et la loi économique sera aussitôt modifiée, révolutionnée de telle sorte que le régime capitaliste passera rapidement de vie à trépas.

On sait cela dans la bourgeoisie, on le sait clairement. C'est pourquoi on a des sueurs froides à la pensée que la foule innombrable des prolétaires pourrait tout d'un coup se mettre à comprendre et à faire une politique de classe qui déplacerait les forces et ferait au socialisme une route triomphale.

« Pas de politique ! clame-t-on aux travailleurs, sinon tout est perdu. » Tout est perdu, c'est-à-dire la faculté d'exploiter le travail salarié et de s'en faire des rentes. Tout serait sauvé pour les producteurs.

— Mais pourquoi mêler la politique à une question de vie chère et de relèvement de salaires ?

— Pourquoi ? Mais parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement.

Personne ne soutiendra sérieusement, pour ne prendre qu'un seul exemple, que le budget de *vingt-quatre mille millions*, qu'il va être nécessaire d'extorquer aux contribuables, n'aura pas sur le coût de la vie un effet considérable. Déjà le premier coup de raquette de M. Klotz a eu les résultats qu'on sait : vins, cafés, gaz, électricité, tabac surtaxés, vont en douce nous vider les poches. Ce n'est rien encore, c'est un souffle. Demain, ce sera la tempête. A chaque pas, à chaque geste, nous serons dépouillés. Les salaires conquis par les grèves actuelles ne suffiront plus. Il faudra de nouveaux efforts, de nouvelles batailles pour éviter de tomber dans un abîme de servitudes accrues et de misères intolérables. Pendant ce temps, les gros profiteurs de la guerre conserveront leurs insolentes fortunes, et, pour ne pas les ébrécher, élèveront le cours de leurs marchandises. Jeu de velours.

Comme consommateurs, comme contribuables, les prolétaires, eux, payeront dîmes sur dîmes.

Vous voulez qu'ils restent dans le cercle de leurs revendications corporatives ? C'est comme si, pour fuir Paris ravagé par la peste, vous donniez à quelqu'un le conseil de prendre le chemin de fer de Ceinture. C'est le train de la mort.

La politique socialiste s'impose au monde du travail comme voie de salut unique.

Les dirigeants veulent barrer la route avec leurs fusils, leurs mitrailleuses, leurs canons. Ce n'est pas cela qui résoudra la difficulté et rendra jeunesse et santé à un régime périmé, incapable de donner une base stable à la société contemporaine, une base d'ordre intérieur et de paix internationale.

On pourra tuer des socialistes, c'est chose à la portée du premier criminel venu ; on ne tuera pas le socialisme, dont l'heure, partout, va sonner.

Pour la réussite de leur plan les extrémistes escomptaient une action internationale simultanée

Comme le disait excellemment Serrati à Milan — écrit M. JEAN LONGUET dans le *Populaire* (20. 6. 19), — faisons d'abord notre unité internationale *dans l'action*, l'unité d'organisation suivra.

C'est cette besogne internationale féconde qu'avec Mac Donald et Buxton nous avons préparée en Italie, que nous venons de continuer à Paris avec nos camarades italiens et nos camarades de la C. G. T. Je crois que le plus urgent est de la faire aboutir.

De fait, on retrouve, notamment en Italie, les mêmes idées qui apparaissent avec évidence dans une interview de M. D'ARAGONA, chef de la C. G. T. italienne (*Eclair*, 23. 6. 19 ; art. de M. GEORGES GOMBAULT) :

— ... Nous sommes hostiles à tous les gouvernements : la question essentielle maintenant est celle de la paix. Or, ce qui nous intéresse le plus dans le traité, ce sont les clauses ouvrières. Notre ami Cabrini, délégué à la Commission du travail de la Conférence, avait obtenu satisfaction sur quelques points ; il avait fait insérer certaines clauses que nous avons été surpris de ne pas retrouver dans le traité.

Ce qui nous importe actuellement, c'est de réaliser le vœu de notre classe ouvrière, qui ne veut pas que la révolution russe et hongroise soit écrasée, et cela explique que nous ayons décidé une grève générale de vingt-quatre heures ; ce sera une démonstration, et, pour vous dire tout mon sentiment, il se peut que cette grève ne s'arrête pas à la vingt-quatrième heure.

— *Cette grève serait donc essentiellement politique ?* Cependant, il règne en Italie un grave malaise économique.

— *Certes*, et des grèves ont éclaté spontanément à la suite de la cherté extrême de la vie. Mais ces grèves ne peuvent pas changer l'ordre des choses, car le prix de la vie augmente aussi vite, sinon plus vite, que les salaires ; nous ne voyons pas là une solution. *La grève générale que nous préconisons sera, je vous le répète, une manifestation politique : nous la considérons comme un avertissement.* D'ailleurs, nous voudrions qu'elle fût internationale. Je pars ce soir même pour l'Angleterre et je pense m'entendre avec les ouvriers anglais. Si les Britanniques ne marchent pas, je pense que les Français marcheront ; et si les Français ne marchent pas, les ouvriers italiens partiront tout seuls. Leur détermination est prise ; ils ne veulent point laisser écraser leurs camarades de Russie et de Hongrie, comme je vous le disais il y a un instant. En les défendant, ils considèrent qu'ils se défendent eux-mêmes.

Lutte entre la C. G. T. et le parti extrémiste

On a l'impression — remarque le *Temps* (8. 6. 19) — de se trouver en présence de deux

courants qui réagissent l'un sur l'autre et qui compliquent singulièrement l'action des organisations ouvrières.

L'un de ces courants est purement corporatif ; l'autre est essentiellement politique. La proclamation de la Confédération générale du travail et l'ordre du jour adopté hier soir au meeting des cheminots caractérisent parfaitement ces deux tendances. La Confédération générale du travail déclare que les grèves actuelles doivent se limiter aux revendications corporatives — journée de huit heures et augmentation des salaires, — et elle ne veut pas que le mouvement dévie de ce but. L'ordre du jour des cheminots, au contraire, écarte les revendications corporatives, et, ne se préoccupant que d'arguments révolutionnaires, il approuve les soldats et les marins qui refuseraient leur concours à toute politique hostile aux Bolcheviks russes, hongrois et allemands ; il se prononce en faveur de l'action immédiate tendant à arrêter la circulation des trains de troupes, de matériel de guerre et d'approvisionnement pour empêcher « les entreprises du Gouvernement contre les grèves en cours, contre les peuples en révolution et contre les soldats réfractaires ». D'un côté, des revendications d'ordre matériel tendant à améliorer le sort des travailleurs ; de l'autre côté, la brutale poussée révolutionnaire, l'appel à l'émeute et à la guerre civile.

Est-ce à dire que la Confédération générale du travail renonce à l'action révolutionnaire ? Nullement. Et sa proclamation est très nette à cet égard : elle affirme qu'elle prépare la réalisation du mouvement qui doit faire aboutir les revendications d'ordre social et politique et qui portent sur l'urgence de l'amnistie, de la démobilisation, de la cessation de toute intervention militaire à l'étranger. Seulement, elle veut choisir son heure et attend pour cela de connaître les résultats de sa propagande et la décision des organisations travaillistes de Grande-Bretagne, afin de coordonner l'action commune des deux « prolétariats ».

Tels nous apparaissent les deux courants qui se précisent dans ce mouvement, dont la soudaineté et l'ampleur ont pu surprendre l'opinion publique.

Les *Débats* (14. 6. 19) aboutissent à la même conclusion en précisant encore ce qui se passe « derrière le rideau » :

Les organisations ouvrières et socialistes ont beau multiplier les manifestes, les proclamations, les appels au public ; la lumière ne se fait pas sur leurs intentions et surtout sur les intentions de ceux qui dirigent la manœuvre. Ce qu'on nous dit n'explique pas ce que nous voyons. La vie est chère pour tout le monde, et ce ne sont sûrement pas les travailleurs des usines qui en souffrent le plus, au taux actuel de leurs salaires. Le mécontentement est général, dit la C. G. T., mais les autres mécontents cherchent à améliorer les choses, pourquoi certains ne songent-ils qu'à les aggraver ? Dans quel intérêt ? Qui leur donne le mot d'ordre ?

A en juger par ce qu'on nous montre, c'est la C. G. T. et le parti socialiste qui mènent le mouvement. Mais il ne faudrait exagérer ni leur influence ni surtout leur entente. La C. G. T. n'a pas déchaîné les grèves actuelles ; elle suit le mouvement pour n'être pas débordée ; ceux qui la dirigent sentent mieux que personne le danger que court la classe ouvrière à s'aliéner les sympathies dont elle a si abondamment profité.

. . . .

Il se tient, sans publicité ni communiqués, des conciliabules où ne sont conviés ni M. Jouhaux ni M. Longuet, et où l'on se flatte de préparer le fameux « grand soir ». Ceux qui viennent là sont moins connus du public, mais qui connaissait Lénine et consorts, en dehors des initiés, six mois avant leur avènement ? Il y a aussi, dans maintes usines — et pas seulement dans les usines, — des « hommes de confiance » préposés à la propagande et encore plus à la surveillance. Il en est venu près de 200 à une récente réunion secrète, il y a huit jours.

C'est dans ces milieux mystérieux que la grève des métaux a été fomentée, sans même que le secrétaire général de la Fédération, qui passe pourtant pour un bon, mais qui avait signé l'accord sur les huit heures avec les patrons, en eût été d'avance informé. Même depuis la grève, derrière le Comité de la grève, n'existe-t-il pas un petit Cartel des Dix, un Comité de vigilance, discrètement effacé dans la coulisse, mais qui, le cas échéant, surgirait comme un diable d'une boîte à surprises ?

C'est dans ces parages, des parages que nous n'avons pas à préciser, que se trament les réelles menaces, un peu en dehors de ceux qui jouent les premiers rôles sur la scène, et à l'insu de ceux qui croient bonnement qu'il s'agit d'améliorer leurs conditions de travail et de salaires. Ils ne le savent pas, mais ils commencent à s'en douter un peu, et la grève générale sera moins à craindre du jour où ils en seront sûrs.

Echec de ce premier essai de dictature

Sous le titre *La Dictature du Prolétariat*, M. Gustave Hervé résume ainsi le tableau de cet échec (*Victoire*, 15. 6. 19) :

La grève des transports parisiens est à l'agonie.

Ce ne sera pas une victoire pour les malheureux salariés qui, dans un coup de tête, ont désorganisé la vie parisienne sans avoir tenté les derniers moyens de conciliation. Aujourd'hui, ils en sont à accepter la rentrée aux conditions que leur proposaient leurs Compagnies la veille de la grève, et à demander au Tigre d'intercéder pour que l'on ne maintienne pas les révocations prononcées.

Les affaires de la grève générale internationale et interplanétaire ne semblent pas non plus aller toutes seules. C'était hier 14 que devait se tenir la fameuse conférence des C. G. T. de

France, de Belgique, d'Italie et d'Angleterre. Anglais et Belges brillaient par leur absence ; on avait omis d'inviter la C. G. T. américaine, non seulement parce qu'elle est trop loin, mais parce qu'on savait d'avance sa réponse.

Nos politiciens de la C. G. T. française ne se tiennent d'ailleurs pas pour battus ; ils envoient dare-dare une délégation à Londres pour expliquer aux ouvriers anglais la gloire qu'il y aurait à imposer à tous les gouvernements l'amnistie immédiate, la démobilisation immédiate — parfaitement, avant même que les Allemands aient répondu s'ils signeront ou non — et la cessation de tout concours à ce réactionnaire de Koltchak, qui veut établir une Assemblée nationale constituante, alors que cette institution bourgeoise a été balayée par les frères et amis du bolchevisme russe. Les ouvriers anglais, qui se tiennent obstinément sur le terrain professionnel et corporatif, vont se demander ce que veulent ces hurluberlus, avec leurs propositions de grèves politiques.

Les causes de cet échec paraissent les suivantes :

Les dirigeants de la C. G. T. craignant de se voir supplantés ont fait momentanément machine en arrière

Il y a en ce moment — remarque le *Rappel* (7. 6. 19) — un homme qui assiste avec un étonnement chaque jour croissant au développement des grèves : c'est M. Jouhaux.

Le secrétaire de la C. G. T. se demande d'où vient le mystérieux mot d'ordre qui fait s'agiter l'une après l'autre toutes les corporations. Aucune ne consulte préalablement la C. G. T. ; c'est l'anarchie dans le syndicalisme.

Rue Grange-aux-Belles, où l'on avoue quelque inquiétude quant à l'évolution de la crise, on exprime, sur les événements actuels, une opinion qu'il nous paraît intéressant de publier :

— Il y a dans les Syndicats un nombre considérable de nouveaux venus. Ceux-là sont les plus ardents, les plus intransigeants. Ce sont eux qui préconisent les moyens extrêmes et se refusent à se plier à la discipline exigée par les organisations centrales.

Voilà pourquoi la C. G. T. n'a pas pris jusqu'ici officiellement parti dans les conflits en cours. Elle se sent débordée. Elle attend que le flot soit endigué pour effectuer habilement une difficile manœuvre : approuver ou désapprouver.

Cette évolution se fait sentir dans la *presse socialiste*, qui, bien vite, s'est efforcée de ramener la grève sur le terrain corporatif.

Des groupements, des individualités — leur nombre est heureusement peu important — semblent enclins à une fâcheuse indiscipline — confirme M. E. Morel dans la *France Libre* (19. 6. 19), sous ce titre significatif *le Retour à la discipline.* — Et les gens les moins sages sont justement les plus nouveaux venus à l'organisation syndicale.

Il faut aux militants toute la sagesse qu'on leur connaît pour éviter aux étourneaux de commettre des bévues irréparables, pour écarter d'une folle aventure où ils voudraient se lancer des camarades bien intentionnés, certes, mais dépourvus totalement d'expérience.

Et l'accomplissement d'une pareille tâche n'est pas chose facile. Faire entendre raison à des égarés est souvent travail de Romain.

. . . .

Le syndicalisme français a des institutions qu'il s'est librement données... Les syndicalistes — ce qui ne veut pas dire *les syndiqués*, car on peut être adhérent d'un Syndicat pendant un mois, puis faire, à la façon des marionnettes, trois petits tours et s'en aller — se doivent de faire respecter un ordre de choses établi par de longues années de lutte, d'expérience. Ils ne doivent à aucun prix admettre que des groupements sans mandats, sans responsabilité, se substituent, à la faveur d'un mouvement quelconque, soit aux Syndicats, soit aux Fédérations, voire même à la C. G. T.

Il est des heures où il faut avoir le courage de résister à la foule et ne pas faire toutes ses volontés. Ces dernières sont trop souvent — de nombreux exemples le prouvent — contraires aux intérêts les plus certains de la masse.

A l'honneur du Bureau confédéral et des secrétaires des Fédérations d'industrie, il faut reconnaître que dans la petite tempête de folie qui heureusement s'achève, pas un militant syndicaliste digne de ce nom ne s'est laissé impressionner par la tourmente.....

Prêchons la discipline et réduisons à l'impuissance des malheureux qui s'évertuent à entraîner la masse à culbuter « la vieille société », dans l'unique but d'accomplir un beau geste. C'est seulement au lendemain de leur acte, évidemment très « révolutionnaire », que ces braves gens s'apercevraient qu'ils ont jeté leur assiette par la fenêtre sans se préoccuper préalablement de la façon dont ils mangeraient désormais leur soupe... Il serait peut-être un peu tard, n'est-ce pas ? Travaillons donc pour que cela ne soit pas.

Cette note — on pourrait presque dire cette douche froide — est encore plus sensible dans un récent article de M. G. Dumoulin (*Humanité*, 21. 6. 19) :

Il y a entre la C. G. T. et les grévistes un grave malentendu qu'il faut essayer de dissiper. Les malentendus naissent de la spontanéité des mouvements et de l'influence formidable qu'ils exercent sur la masse et sur le public. Les grèves à objectif corporatif débordent inévitablement sur le terrain social. Il eût fallu le sentir assez fortement au début et se consulter, consulter les Fédérations et la C. G. T.

La C. G. T. a pris des décisions qui doivent s'appliquer nationalement et internationalement. Le Bureau confédéral et la Commission administrative n'ont pas le droit de modifier ces décisions. L'action décidée ne peut pas être influencée spontanément par une action locale corporative, aussi formidable soit-elle. Un outil à la fois [aussi] puissant et délicat que la grève générale de toutes les corporations ne peut pas

être mis à la disposition de toutes les grèves corporatives.

Les grévistes ne nous ont pas dit qu'ils voulaient faire la grève sociale ; ils ont dit qu'ils faisaient la grève pour des revendications qui leur étaient propres. S'ils nous avaient dit qu'ils voulaient faire la grève sociale, nous leur aurions demandé d'attendre l'application des décisions de la C. G. T.

Alors, pourquoi cette tempête d'imprécations à l'adresse de la C. G. T. ? Parce qu'il faut attendre ? Parce que la position d'attente de la C. G. T. est en opposition avec l'impatience et l'irritation des masses venues spontanément à l'organisation et à la grève ? Mais nous qui connaissons les raisons profondes de cette impatience et de cette irritation ; nous qui savons que les causes du malaise général ne disparaîtront pas sans l'application de remèdes efficaces et révolutionnaires, notre devoir est de ne pas nous laisser aveugler par l'impatience et l'irritation spontanées.

Nous sommes en contact permanent avec les militants de toutes les grandes villes du pays. Nous les avons fait venir à Paris pour les consulter et les renseigner. Ils ont un mandat à remplir, qui est le nôtre et auquel ni les uns ni les autres nous ne faillirons.

L'heure n'est pas venue ? Non, parce que l'heure de la C. G. T. n'est pas celle de chaque grève corporative.

Seulement, entendons-nous, camarades de toutes les corporations en grève. Vos mouvements corporatifs doivent triompher ; vos revendications doivent aboutir non pas par l'abus et le gaspillage du suprême outil de la grève générale de toutes les corporations, mais par la résistance, par la solidarité, par la coordination des efforts, par l'appui fédéral et confédéral.

Et c'est quand nous disons cela que nous sommes des traîtres, des refroidisseurs d'enthousiasme ? C'est parce que la C. G. T. n'obéit pas à toutes les suggestions de nervosité qu'elle mérite toutes les injures. Nous qui sommes responsables de l'avenir d'une organisation solide, nous n'avons pas le droit d'obéir aux pressions extérieures des journaux, sans contrôle, ne relevant d'aucune organisation ni même d'hommes d'organisation, tel le *Titre Censuré*, qui ne procèdent que de l'état d'esprit et de la responsabilité atténuée du noyau de leurs rédacteurs. Du reste, ces journaux sont loin d'être d'accord entre eux sur une ligne de conduite générale et le but à atteindre. Il faut donc nous expliquer et cesser cette campagne de rancunes et de division.

La faillite du capitalisme est indéniable. Tâchons d'être dignes de l'héritage.

Le mouvement révolutionnaire international ne s'est pas produit comme l'attendaient les extrémistes français

En réalité — constate l'*Homme Libre* (10. 6. 19), — la crise que nous venons de traverser, que nous traversons encore, n'est que la tentative avortée d'une grande manifestation internationale, plus politique que professionnelle. Les Confédérations ouvrières de France, d'Angleterre et d'Italie étaient, dit-on, résolues à une grande démonstration collective.

Mais, à la dernière heure, le Labour Party fit savoir qu'il n'était pas prêt à appuyer cette manifestation, et qu'il y avait lieu de l'ajourner à une date qui n'est point encore fixée, mais qui ne dépasserait pas la fin juillet. Cette fausse manœuvre explique la politique d'atermoiement adoptée par la C. G. T., le flottement, l'hésitation qui se produisent actuellement. Les extrémistes surtout tentent d'enrayer un mouvement qui, entrepris sans ensemble, est désormais voué à l'échec.

Il n'y a qu'en *Italie* que s'est produit réellement un mouvement de grèves concomitant avec le mouvement gréviste français. En voici le tableau résumé (*Matin*, 12. 6. 19) :

Milan, 11 juin. — Malgré les promesses formelles faites par le Gouvernement d'améliorer incessamment leur sort, les *instituteurs italiens* sont en grève dans presque tout le pays, et ils paraissent décidés à procurer des vacances imprévues à leurs élèves jusqu'au jour où des mesures définitives seront prises en ce qui concerne leur traitement. Dans certaines régions, les institutrices ne touchent que quarante francs par mois.

Les instituteurs de *Rome* et de *Milan* participent à la grève par esprit de solidarité, bien qu'ils aient obtenu une amélioration de traitement, grâce aux démarches de leurs municipalités respectives.

A Milan, près de 70 000 élèves font l'école buissonnière, par suite de la grève des 1 800 instituteurs de la ville.

Les autres grèves continuent partout. Les cafés et les restaurants sont toujours hermétiquement fermés dans les grandes villes. La grève générale de *Naples* a donné lieu hier à des incidents.

Mais l'événement le plus saisissant de la situation présente est l'arrêt complet de la vie commerciale à *Gênes*, en signe de protestation contre la politique économique du Gouvernement. Gênes, pendant cinq jours, va paraître ville morte.

En Angleterre, d'après un résumé de la *Démocratie Nouvelle* (21. 6. 19), les ouvriers sont restés tranquilles. Ils auraient d'ailleurs mauvaise grâce à se montrer exigeants puisque, suivant les calculs du *Times*, la hausse de leurs salaires a été de *cent à cent vingt pour cent* :

Dans le bâtiment, l'augmentation varie suivant les conditions locales. A Londres et dans les grandes villes, elle est de sept pence et demi à dix pence et demi par heure, soit de 75 centimes à 1 fr. 05 par heure. La moyenne générale est de 8 pence et demi l'heure, ce qui fait à peu près 100 %. Mais, comme la durée du travail a été diminuée de deux heures par semaine, l'augmentation moyenne réelle se trouve réduite à 100 %.

Dans les usines métallurgiques et dans les chantiers de constructions navales, la hausse des

salaires, si on tient compte des primes de guerre, a atteint de 110 à 120 %, proportion qu'on retrouve également dans l'industrie textile.

Les ouvriers des chemins de fer ont reçu des augmentations de 33 shellings (41 fr. 25) par semaine ; les dockers, de 6 à 8 shellings par jour ; les salaires des marins ont doublé ; les ouvriers des tramways et des omnibus ont reçu des augmentations de 30 shellings (37 fr. 50) par semaine. En outre, les ouvriers des transports ont obtenu une diminution des heures de travail sans diminution correspondante des salaires.

Les travailleurs de la terre, écrit le *Times*, ont vu le taux de leurs rétributions fixé à 30 et 38 shellings par semaine (y compris la valeur de certaines allocations en nature). Cela représente une augmentation de 83 %. Les bouviers et bergers ont touché des salaires un peu plus élevés, qui sont en augmentation de 103 % sur ceux d'avant-guerre, ce qui donne une augmentation moyenne, pour toutes les catégories des ouvriers agricoles, de 88 %.

Pour les autres industries, voici en quelques mots quelle est la situation exacte :

Imprimerie et reliure, augmentation variant entre 36 fr. 25 et 42 fr. 75 par semaine ;

Menuiserie et ébénisterie, augmentation allant de 6 fr. 80 à 1 franc l'heure ;

Poterie, augmentation de 71 % ;

Fabrication des bouteilles en verre, augmentation de 64 % ;

Produits chimiques, augmentation de 33 fr. 10 par semaine, plus 12 % sur le total des salaires ;

Boulangerie et confiserie, augmentation variant entre 33 fr. 75 et 41 fr. 25 par semaine ;

Gaz et électricité, 35 fr. 60 par semaine, plus 12 et demi % sur le total des salaires.

Une manifestation de self-defence

Pour la première fois le corps social a réagi spontanément

Les journaux socialistes sont bien obligés de convenir de ce fait, phénomène le plus intéressant de ce mouvement :

Malgré la légitimité des grèves actuelles et la légalité de leur conduite — avoue le député ADRIEN VÉBER (*France Libre*, 14. 6. 19), — il serait puéril de nier que la masse amorphe de l'opinion publique leur a été plus défavorable que de coutume ; sans quoi personne n'aurait osé prendre la responsabilité de cette audace anormale d'élèves de grandes Ecoles, négligeant leurs études déjà tronquées par la guerre pour s'improviser conducteurs de trains du Métropolitain.

La « mauvaise presse » de la grève des moyens de transport urbain s'explique suffisamment par l'égoïsme individuel des voyageurs, et par ce fait qu'ils ont en réalité trois patrons, la Compagnie, le Conseil municipal et le public, qui paye et tient généralement à ses habitudes.

Mais il y a d'autres grèves concomitantes contre lesquelles l'état rétif de l'opinion moyenne ne s'explique pas assez par la simple absence de solidarité d'une opinion publique trop égoïstement individualiste.

Le gros public est généralement craintif ; il a peur que toutes ces grèves servent les résistances de l'Allemagne et nous amènent à une paix encore plus boiteuse que celle qui se triture.

. . . .

Peu importe que les grands bourgeois les trouvent injustes et intolérables. Mais Monsieur Tout-le-Monde les trouve au moins inopportunes.

Cette réaction s'est affirmée parmi les ouvriers et les employés.

A titre d'exemple significatif, nous citerons les ordres du jour des membres des P. T. T. protestant contre la motion du Congrès de Valence :

Les agents de la section du Nord du Syndicat des P. T. T., au cours de leur dernière Assemblée générale, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les agents de la section du Nord du Syndicat des P. T. T., réunis en assemblée générale, après avoir entendu les explications et les justifications de leurs délégués au Congrès national, les félicitent et les remercient pour leur belle attitude ;

» S'élèvent énergiquement et unanimement contre l'immixtion antistatutaire de la politique, source intarissable de désunion, au sein de nos réunions syndicales, qu'ils entendent faire rester dans le domaine précis des intérêts purement corporatifs ;

» Protestent, au surplus, de toutes leurs consciences d'hommes et de Français contre l'ordre du jour du Congrès de Valence relatif aux stipulations du Traité de paix ;

» Témoins personnels de la barbarie allemande, victimes d'une inhumanité sans limites exercée par l'ennemi, peuple comme gouvernement, au cours des quatre années d'occupation, ils affirment que ces stipulations, quelles qu'elles puissent être, seront toujours en dessous des crimes de ces brutes lâches qui ont martyrisé et supprimé les enfants, emmené les femmes en esclavage et voulu anéantir la France. » (*Radical*, 15. 6. 19.)

« *Un certain nombre d'agents syndicalistes de Marseille-Central* se sont émus de voir leurs mandataires outrepasser leurs droits ; ils leur ont adressé une protestation leur rappelant que les règlements du Syndicat sont formels. Le Syndicat est professionnel, il ne doit s'occuper que des intérêts corporatifs et de ceux du public en ce qui concerne le service postal, télégraphique et téléphonique.

» C'est bien. Mais il y a, en outre, un grand nombre de dames employées et d'agents des P. T. T. non syndiqués qui, s'ils n'ont rien à dire aux délégués d'un Syndicat dont ils ne font pas partie, désirent protester publiquement contre un ordre du jour signé par quelques-uns de leurs collègues.

» Nous, soussignés, dames employées et agents des P. T. T. non syndiqués, protestons avec indignation et véhémence contre l'ordre du jour émanant du Syndicat des P. T. T., réuni en

Congrès à Valence. Les représentants des puissances alliées ont imposé des conditions de paix aux vaincus. Ceux-ci les trouvent exagérées. C'est humain. Mais nous, Français, tout en regrettant, avec la grande majorité des citoyens des puissances alliées, qu'elles ne soient pas plus dures, eu égard aux innombrables crimes commis par les Allemands, nous pensons que les chefs des puissances alliées ont eu leurs raisons pour faire ce qu'ils ont fait, et nous acceptons leur arrêt sans le discuter. Vive la France! » *(Suivent cent vingt-quatre signatures.)* (*Libre Parole*, 14. 6. 19.)

Cette réaction s'est aussi manifestée pratiquement parmi les classes intellectuelles ou bourgeoises.

Le *Petit Journal* (13. 6. 19) a consigné les côtés anecdotiques de ce mouvement :

Cette grève des transports parisiens nous aura réservé bien des surprises. A la foule amusée et bonne enfant, elle aura montré parfois — comme pour lui faire prendre son mal en patience — le spectacle d'un Paris pittoresque, sachant pratiquer le système D afin de se tirer, au mieux possible, d'une crise passagère, mais bien gênante.

On a vu des véhicules variés, les plus hétéroclites même, mués en voitures de transports en commun.

On a vu des messieurs en cravate blanche et chapeau melon conduire de lourds autobus.

Le tout dernier sujet d'étonnement réside dans ce fait : des représentants de l'aristocratie française se faisant wattmen ou employés du Métro!

Certains ont voulu voir dans ce geste un acte d'hostilité à l'égard des grévistes. J'ai causé hier avec la comtesse de Villestrey, poinçonneuse et gardienne de portillon à Passy ; avec le baron James de Rothschild, conducteur d'autobus ; eh bien, je n'ai entendu dans leur bouche aucune parole de blâme ou de récriminations contre les grévistes. Au contraire. Mus seulement par le désir de secourir, dans la simple mesure de leurs moyens, les Parisiens, employés et ouvriers, qui souffrent de la grève, ils croient remplir ainsi un devoir d'entr'aide sociale. C'est tout.

Voici la comtesse de Villestrey. Son sourire aimable et discret, sa parole douce et sans amertume, disent assez que vous ne vous trouvez pas en face d'une farouche « briseuse de grève ». Pendant que, de ses mains gantées de mitaines, elle perfore les tickets, elle me dit :

— Quel reproche peut-on me faire ? Je ne prends la place de personne, puisque au contraire j'empêche qu'une employée soit embauchée pour remplacer une gréviste. Je donne simplement un exemple, et je prouve qu'en attendant qu'un conflit comme celui-là se solutionne, on pourrait — si la bourgeoisie voulait s'offrir bénévolement — ne pas priver de transports une population de trois millions d'habitants. Pour le surplus, je ne fais pas de politique, moi ; je fais le bien.

Les lettres qu'a publiées la *Démocratie Nouvelle* (13. 6. 19) sous le titre *Le Public et les Grèves politiques* permettent de mieux comprendre cet état d'esprit nouveau :

Un médecin parisien. — « Je suis docteur en médecine. J'ai près de soixante ans, mais je me porte bien. A la prochaine grève de Métro, de tramways ou d'autres industries indispensables à la vie commune, je serai disposé à abandonner sur un mot d'ordre toutes mes affaires pour faire, pendant tout le temps désirable, le métier de wattman que je pourrais apprendre, celui de receveur, de perforateur de billets ou tout autre qui pourrait être utile à tous et rentrerait dans mes possibilités..... »

Un ouvrier. — « Vous proposerez ces bonnes volontés au Métro, au Nord-Sud, aux Omnibus, pour conduire les trains, les tramways, les autobus ; avec elles, vous rétablirez les transports de Paris. Quand les grévistes verront que vos bonnes volontés sont agissantes, ils demanderont à reprendre leur service et la grève cessera. Si, au contraire, ces bonnes volontés sont molestées par les grévistes, je crierai volontiers : Tant mieux ! Car un parti, pour devenir fort et vigoureux, a besoin de martyrs..... »

Un colonel de l'armée française. — « Les Centraux viennent de donner un bel exemple. Ils ont montré qu'ils n'hésitaient pas à prendre la manette, comme de simples mécaniciens, et que, si de futurs ingénieurs pouvaient remplacer au pied levé des mécaniciens en grève, ceux-ci ne seraient pas capables de remplacer de même des ingénieurs.

» Ce qui manque encore à trop d'intellectuels, c'est l'esprit de solidarité, le goût de la résistance et, mieux encore, de l'action immédiate. Le jour où les classes dirigeantes voudront bien s'unir, mettre la main à la pâte, organiser la bonne propagande, aller au peuple, l'instruire directement, faire preuve d'altruisme, d'apostolat, les mauvais bergers des ouvriers seront bien compromis..... »

Les statistiques du Métropolitain ont précisé l'importance de cet apport de travailleurs volontaires :

Le nombre des agents des services actifs d'exploitation présents chaque jour, en temps normal, au travail est de 4 400 environ.

Le premier jour de la grève, mardi 3 juin, il restait 547 agents; le samedi 7 juin, ce nombre montait à 1 198 ; le mardi 10 juin, à 1 625 ; il est aujourd'hui mercredi de 1 703, dont 1 369 anciens agents et 334 nouveaux embauchés.

En outre, *400 personnes environ nous apportent un concours bénévole, dont 200 élèves de l'Ecole centrale et de l'Ecole polytechnique*, quelques-uns de nos employés de bureau, un certain nombre de dames, etc.

Le total du personnel en service dépasse donc 2 000, ce qui permet d'assurer la marche des trains sur toutes les lignes et de desservir la moitié des stations. (Lettre de la Compagnie du Métropolitain publiée par les *Débats*, 12. 6. 19.)

Ce n'est d'ailleurs là nullement une lutte de classe, mais « une initiative inspirée par le sentiment du bien public ».

Certains journaux ont écrit que les élèves de l'Ecole centrale ont pris parti dans ce qui a été souvent appelé la *lutte de classes.*

Les élèves de l'Ecole centrale protestent contre de semblables allégations.

Ils estiment qu'il ne peut y avoir de *luttes de classes*, et que la vie économique du pays est intimement liée à la collaboration étroite de trois éléments indispensables : capital, science, travail.

Les initiatives prises par certains élèves n'ont été inspirées que par le sentiment du bien public.

Au nom des élèves de l'Ecole centrale :
3e année : SIGNERIN, COLLIGNON, TAUPIN, WŒLFLIN ; 2e année : VINCENT, DARSON, DENIS, RATIVAL, ROUMENS ; 1re année : ABRIC, WIEDEMAN.

(*Action Française*, 11. 6. 19.)

C'est ainsi — ajoute très justement l'*Action Française* (12. 6. 19) — que doit s'expliquer le zèle avec lequel des éléments bourgeois, ingénieurs chevronnés ou jeunes élèves des grandes Ecoles, se sont offerts pour remplir les services publics que des grévistes abandonnaient.

Avec leur absence de jugement ou leur mauvaise foi ordinaire, les écrivains socialistes essayent de dénaturer les mobiles de ces actions. Mais, dans l'opinion, nul ne s'y trompe, si les grévistes y sont trompés du fait des journaux qu'ils lisent ou des discours qu'ils entendent. Personne ne veut causer le moindre tort à la classe ouvrière, mais chacun juge que la solidarité nationale, surtout au moment présent, passe tout. Il ne faut pas que nos transports soient arrêtés quand l'ennemi menace. Il ne faut pas que nos rues soient troublées, ni nos approvisionnements retardés quand le même ennemi va nous défier et peut-être nous obliger à remettre nos armées en mouvement. Il ne faut pas que tout le monde périsse pour la satisfaction, d'ailleurs toute verbale, de quelques-uns.

Les ouvriers grévistes sont en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis. Leurs remplaçants s'efforcent de limiter le mal en empêchant le reste du pays d'être emporté dans leur chute.

Indépendamment même de la question de politique diplomatique et militaire qui se pose actuellement, il est de salut commun de produire et de produire avec une activité redoublée pour réparer les immenses brèches que la solidarité allemande a causées à la solidarité française. Un système quelconque de non-production équivaudrait à une catastrophe. Le travail représente actuellement un service civique aussi pressant et aussi *dû* que le service militaire, et, par une heureuse rencontre, tous et chacun y trouvent un intérêt non égal, mais également capital, puisqu'il est déjà rémunérateur et qu'il promet de l'être de plus en plus.

S'il convient de signaler comme un symptôme nouveau et particulièrement intéressant cette réaction spontanée du corps social contre la menace de dictature politique du prolétariat révolutionnaire, il ne faut pas se dissimuler qu'elle souligne l'impuissance regrettable du Pouvoir à faire régner l'ordre.

Dans un Etat bien organisé, les individus et les classes n'ont pas à se défendre, ni à plus forte raison à protéger le bien commun, contre d'injustes agressions. C'est fonction du Pouvoir de maintenir la paix et de rendre la justice. La paix est même par définition la tranquillité de l'ordre — la paix sociale comme la paix politique.

L'idéal social n'est donc pas l'opposition mais l'harmonie des classes

Faut-il considérer — écrit la *Libre Parole* (15. 6. 19) — comme un idéal politique et social l'institution d'une force patronale en face d'une force ouvrière ? Nous répondons négativement, tout en admettant que des coalitions momentanées peuvent s'imposer en raison des circonstances particulières. La coexistence de deux énormes machines qui prétendraient se substituer, l'une à tous les patrons, l'autre à tous les salariés, serait néfaste, parce que les conflits partiels inévitables auraient la plus détestable tendance à se généraliser et à paralyser tout le corps social.

D'ailleurs, les conditions ne sont point identiques dans toutes les industries, dans tous les corps de métier, non plus que, pour une même industrie ou pour un même corps de métier, elles ne sont identiques dans toute la France. Rien de plus dangereux et de plus faux, par conséquent, que de généraliser et d'uniformiser les règles du travail et même les salaires. Quelle analogie y a-t-il entre l'ouvrier électricien, le mineur, l'inscrit maritime et le cheminot — pour ne citer que les professions dont les dirigeants ont constitué un cartel confédéral ?

L'organisation doit se faire par profession et par région. Elle doit être double, peut-être triple : les employeurs, les agents de décision, les agents d'exécution, ont des intérêts différents (1) qui doivent être examinés séparément ; mais, parce que ces intérêts se rejoignent, une liaison permanente doit exister entre les divers Syndicats ou groupements.

Au-dessus de cette organisation, il y a naturellement l'Etat, représentant des intérêts de la collectivité. Si, par contre, on veut fédérer entre elles toutes les organisations patronales, unissant tous les employeurs, et, de l'autre côté de la barricade, toutes les organisations groupant des salariés, on réduit à néant le rôle de l'Etat, qui n'a plus la puissance nécessaire pour arbitrer entre les prétentions opposées, et l'on aboutit tout net à la dictature du capital ou à celle du salariat.

(1) *Distincts* serait même plus exact que *différents.* Dans toute entreprise bien organisée, ces intérêts divers sont *solidaires* et doivent tendre à être le plus possible *concordants.* (Note de la *D. C.*)

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris-8e — *Le Gérant :* A. FAIGLE.